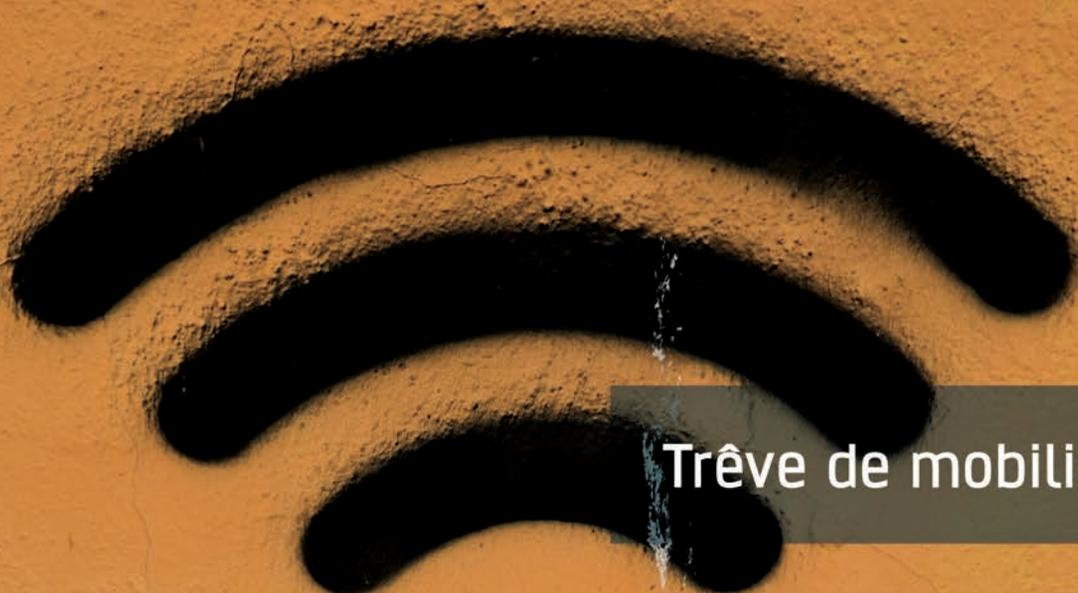


POUAR

LES SERVICES PUBLICS

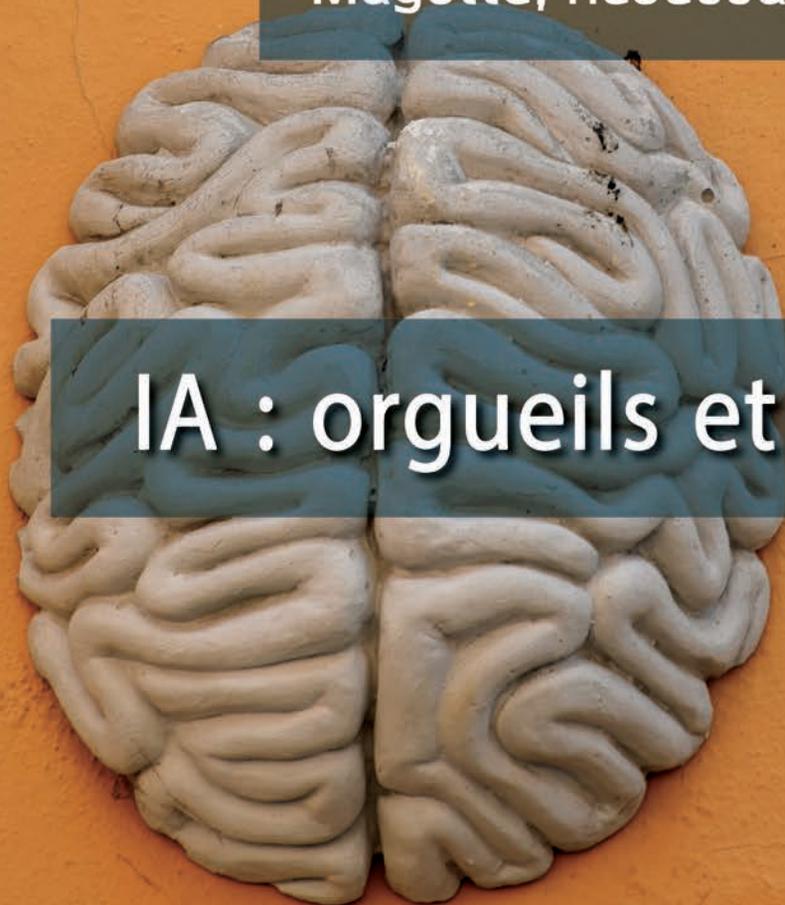
FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 261, DÉCEMBRE 2024



Trêve de mobilisation ?

Mayotte, nécessaires solidarités



IA : orgueils et préjugés

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillanceau capital de 180 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jellianno - Conception : Insign 2022 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

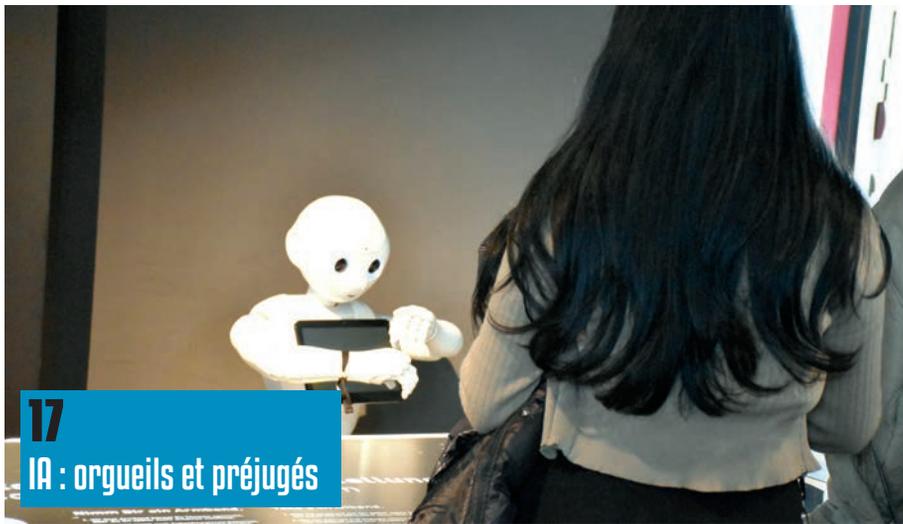


casden.fr



Retrouvez-nous chez





17
IA : orgueils et préjugés

6
Mayotte
Après le drame,
reconstruire



7
Budget
Une loi spéciale,
en attendant...



11
Fonction publique
La crise
d'attractivité

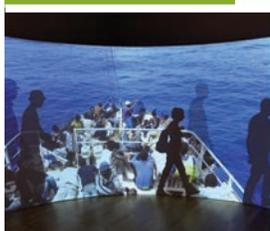


13
Budget de l'éducation
L'incertitude prévaut



14
Enseignement
supérieur
Sous-financement
chronique

24
Violences faites aux
femmes
S'attaquer à la culture
du viol



28
Musées, la saison
des migrants



30
Rencontre avec
Alice Laloy

ÉDITO

Un monde à rebâtir

Le drame qui a frappé les habitant-es de Mayotte est un concentré des injustices et des dérèglements de notre monde. Les événements climatiques sont de plus en plus violents, ici les cyclones à mesure que la température des océans augmente. Cela nous met devant une alternative de plus en plus binaire, « la rupture écologique ou le chaos » en quelque sorte. Il apparaît en tous cas de plus en plus nettement que repousser les décisions politiques qui permettraient d'inverser cette tendance, en particulier la réduction drastique de nos émissions de gaz à effet de serre, n'est plus une option, la bifurcation écologique doit être massive, coordonnée, s'imposer à l'échelle planétaire, au bénéfice de toute la population.

Le cyclone a atteint une population particulièrement vulnérable. C'est le territoire français le plus pauvre et, depuis sa départementalisation, l'État ne s'est pas montré à la hauteur de la solidarité nationale qui aurait dû permettre son développement, abandonnant ses habitant-es face aux multiples crises : accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé, à l'habitat social, à l'emploi... le cyclone a démultiplié ces éléments de fragilité qui existaient déjà largement, et que la FSU n'a eu de cesse de combattre. Nous pouvons ainsi prendre la mesure de ce que le sous-investissement dans les services publics et d'abandon à leur sort de populations entières induit de fragilisation de toute la société. Emue et en colère devant le drame humain, la FSU est plus que jamais déterminée à mener les combats pour la justice sociale et environnementale, ce qui passe en particulier par des services publics confortés. Il en va de l'avenir immédiat des Mahoraises et Mahorais comme de l'intérêt général humain.



Benoît Teste

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Crédit photo couverture :
RIVAUD / NAJA
Impression : SIEP
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.

Ce numéro comporte un
encart First Voyages aux
abonnés de la version papier.



Directeur de la publication :
Benoît Teste

Grève générale en Italie

Le 29 novembre dernier, à l'appel des principales centrales syndicales CGIL et UIL, plusieurs millions de salarié-es étaient en grève, des centaines de milliers de manifestant-es, dans près de 40 villes, ont protesté contre les bas salaires, l'austérité ainsi que les politiques anti démocratiques menées par le gouvernement dirigé par Giorgia Meloni, la leader du parti post fasciste Fratelli d'Italia.

Il s'agissait également de dénoncer le projet de loi de finance 2025 qui accroît la politique d'austérité par des coupes budgétaires dans les services publics à commencer par la santé et l'éducation, sans aucune mise à contribution des catégories les plus aisées. Par ailleurs, le gouvernement s'en prend frontalement au mouvement social par un projet de décret, dont l'abrogation est exigée par les syndicats, facilitant la répression notamment par la création d'un délit pénal en cas de blocage des routes. Pour Maurizio Landini, leader de la CGIL, « il est temps que le gouvernement Meloni écoute les personnes qui luttent pour leurs droits ».

Syrie

Un printemps en hiver ?

Près de 13 ans après la « révolution arabe » de 2011, le régime du président Bachar el Assad s'est finalement écroulé. Face à une offensive foudroyante des différentes rébellions (islamistes, démocrates, etc.), le dictateur n'a pu cette fois compter ni sur l'aide militaire de ses alliés iranien et russe, ni sur le soutien de forces de sécurité corrompues et démobilisées.

C'est plus d'un demi-siècle de dictature qui prend ainsi fin. Le dirigeant déchu, réfugié en Russie, avait en effet succédé à son père Hafez qui s'était emparé du pouvoir par un coup d'État militaire en 1970. Progressivement, le régime syrien, initialement né d'une authentique volonté réformatrice, celle du parti Baas né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale de la volonté d'unification du monde arabe face au colonialisme, dans une logique socialisante et laïque, s'était transformé en une tyrannie sanglante, impitoyable avec ses opposant-es, et privant le peuple syrien de



Martyrisée durant des décennies, que va devenir la Syrie ?

toute liberté, y compris syndicale. Loin des aspirations de ses fondateurs, la Syrie se retrouva sous la coupe d'une famille aux pratiques et aux intérêts mafieux, enrichie par le narco trafic, régnant par une terreur indicible comme le confirme le spectacle effroyable des rescapé-es des géoles

du régimes et de tortures généralisées. De l'ouverture des prisons et de la chute des bourreaux, on ne peut que se réjouir. Qu'en sera-t-il de l'avenir ? La Syrie de 2025 sera-t-elle l'Iran de 1979 avec le remplacement d'une oppression par une autre ? L'avenir devra d'abord être écrit par le peuple syrien

Matthieu Leiritz

« Protéger l'agriculture et l'alimentation »

C'EST L'ACTU

La dérégulation en cours répond-elle à la crise du monde agricole ?

Pour dépasser cette crise structurelle nous devons pouvoir vivre de notre travail. Pourtant, nous sommes mis en concurrence sous couvert d'une compétitivité qui tire les prix vers le bas et affaiblit les mesures de protections environnementale, sanitaire, sociale et de conditions de travail. Cette simplification des règles n'est pas du tout de nature à répondre aux difficultés des fermes.

Que changerait l'accord Mercosur ?

Ce traité, pas encore ratifié, le combat continue, est l'archétype de tout ce qu'il ne faut pas faire. La mise en concurrence de produits agricoles d'Amérique du sud ne bénéficiant pas des mêmes conditions de sol et de climat, capacités de production, droits du travail, salaires, autorisation d'antibiotiques ou de déforestation... écraserait ainsi complètement les prix. Face à cela, pour être compétitif, une partie du monde agricole réclame

un abaissement des normes européennes comme la réautorisation de pesticides interdits ou la révision de la réglementation sur les OGM.

Comment surmonter cette crise ?

Pour protéger l'agriculture et l'alimentation sur des bases sociales et environnementales plus justes, nous avons besoin de de prix minimum assurant rémunération et protection sociale aux paysans et de mécanismes européens de protection sur les volumes et la qualité des produits importés. Cette question centrale des prix permettra de conserver les fermes actuelles, d'assurer une diversité de production locale, de s'adapter aux aléas climatiques et sanitaires et de faire évoluer les pratiques agricoles dans le bon sens.



Laurence Marandola, porte-parole de la Confédération paysanne

Propos recueillis par Arnaud Malaisé

Action

Trêve de mobilisations ?

La très forte mobilisation dans la Fonction publique du 5 décembre a coïncidé temporellement avec la démission forcée du gouvernement suite à la motion de censure adoptée par les député-es et donc l'annulation de ses projets contre les services publics et leurs agent-es.

Le gouvernement Barnier prévoyait en effet, au prétexte de la lutte contre l'endettement découlant d'une politique fiscale injuste menée sans relâche, de leur faire subir une grande partie des conséquences de l'accélération de la logique austéritaire dans son projet de budget. La mesure des trois jours de carence en cas de maladie symbolisait parfaitement cette volonté, encore amplifiée par l'approche brutale de l'éphémère ministre de la Fonction publique. Son rejet unanime parmi les personnels a gonflé encore davantage les cortèges des mobilisations et s'est ajouté à la colère d'un nouveau gel du point d'indice, du retour des suppressions massives de postes, notamment dans l'éducation, ainsi qu'au sentiment de mépris exprimé dans les médias envers les fonctionnaires. Dans ce sec-



Renforcer la nécessaire égalité salariale et professionnelle entre femmes et hommes.

teur la grève a été très forte, l'estimation du nombre de grévistes par le ministère, permettant des comparaisons malgré ses nombreux biais, est équivalente à celles des plus fortes journées du mouvement sur les retraites de 2023. Bien que pas directement liée, la censure du gouvernement a été ressentie comme une réponse immédiate

par les personnels mobilisés. Après la mobilisation dans l'enseignement supérieur, ou celles des retraité.es, la réussite incontestable, de la journée du 5 décembre constitue donc bien une « alerte au futur gouvernement » comme l'ont qualifiée au lendemain de cette mobilisation les sept organisations de fonctionnaires y appelant unitairement. Cette intersyndicale exige donc du nouveau gouvernement, au-delà du simple abandon des mesures contestées, un autre projet de budget permettant des moyens conséquents pour les services publics, avec des créations d'emplois et un plan de titularisations des contractuel-les, comme la journée de mobilisation des AESH du 16 janvier l'exigera, des mesures salariales générales pour toutes et tous tout en renforçant la nécessaire égalité salariale professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le risque est néanmoins fort d'une volonté du gouvernement

Retraité-es mobilisé-es

Rassemblements, manifestations, demandes d'audience, les retraité-es étaient mobilisé-es le 3 décembre partout en France. À Paris, la délégation du groupe des 9 a remis au Premier ministre les pétitions reçues nationalement pour réclamer l'indexation des pensions et des négociations sur le rattrapage des pertes subies depuis 2017. Les retraité-es refusent la distinction entre niveaux de pension, qui a pour objectif de les diviser et ont rappelé la revendication d'aucune pension en dessous du Smic et d'une revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen. Pour les personnes retraitées, les déficits publics proviennent des cadeaux faits aux plus riches et les entreprises qui font des superprofits comme Total. Le projet de suppression de l'abattement-de 10 % (qui est une mesure de justice fiscale) et de non indexation des pensions doit être abandonné.

Bayrou de maintenir cette politique de dégradations au détriment des services publics et de leurs agent-es. Un maintien pour rechercher des soutiens conservateurs au sein de l'Assemblée nationale comme pour empêcher la remise en cause de la fiscalité injuste actuelle au bénéfice des plus riches pour trouver d'autres ressources permettant de financer les urgences sociales et climatiques. Si tel était le cas, la FSU s'engagera dès janvier dans la construction de nouvelles mobilisations unitaires. 

Arnaud Malaisé

Journée internationale des migrant-es

Le 14 décembre, à l'appel de la LDH et d'un large collectif de plus de 230 organisations locales, régionales et nationales, dont la FSU, des manifestations ont eu lieu partout en France, contre le racisme et la stigmatisation des étranger-es, pour défendre le respect de la protection et des droits des travailleuses et travailleurs migrant-es, de leurs familles et de toutes les personnes exilées!

Le 18 décembre, Journée internationale des migrant-es, en meeting unitaire à Paris et dans d'autres initiatives en province, les organisations du collectif et les participant-es ont réaffirmé l'impérieuse nécessité de l'égalité des droits sur la base de l'appel « Né-es ici ou venu-es d'ailleurs, l'égalité des droits, c'est pour toutes et tous! »

Mayotte

Après le drame, reconstruire

La situation est dramatique à Mayotte après le passage du cyclone tropical intense Chido. Terrible bilan humain, bidonvilles entièrement soufflés, bâtiments en dur en partie détruits, coupure d'eau et d'électricité, manque de vivres, hôpital durement touché, forêts à terre, cultures détruites, routes impraticables...

Après la sidération de la catastrophe, le manque d'anticipation et l'impréparation des autorités face au risque cyclonique ces dernières années sont pointés du doigt.

En plus de son insularité et de son éloignement de l'Hexagone comme La Réunion, Mayotte subit le facteur aggravant de l'immense pauvreté, comme le souligne le géographe Frédéric Leone dans *Le Monde*. Elle conduit un tiers de sa population, française comme comorienne, à vivre dans un bâti vul-



Un tiers de la population vit dans un bâti vulnérable.

néral sans fondation, sur des terrains en pente avec des toiles mal fixées et tranchantes lors des cyclones. « On constate la réalisation d'un drame totalement prévisible » appuie ce chercheur.

Pour l'heure, des mesures d'urgence comme de moyen terme doivent être prises pour, enfin, satisfaire les besoins élémen-

taires de toute la population en termes d'accès à l'eau potable, l'éducation, la santé, l'habitat social, l'emploi... Cette reconstruction de Mayotte pour prévenir les risques, rendre digne le quotidien et préparer l'avenir pour tous ses habitant-es nécessitera des investissements conséquents de la part de l'État. Les services publics, centrés sur les besoins de la popula-

Appel à solidarité avec les habitant-es de Mayotte

Pour aider les habitant-es de Mayotte et parer aux premières urgences après le drame, la FSU se mobilise avec Solidarité laïque à travers un appel à dons. Cet appel à solidarité concrète témoigne du soutien à la population sans pour autant dédouaner l'État de ses responsabilités dans les opérations d'acheminement de nourriture, de remise en l'état des réseaux d'eau, d'électricité, de prise en charge des blessé-es... (lire ci-contre).



tion, devront notamment être renforcés et développés. Il est en effet grand temps que l'État se montre à la hauteur de la situation et réponde aux urgences. **Alain Senée**



Rivomalala Rakotondravelo, directeur d'école

Témoignage

<< Mon école n'est plus une école >>

Après le passage du cyclone, les premiers constats ?

J'ai fait le tour de la ville, plus de feuilles sur les arbres, Mamoudzou et Kaweni méconnaissables, les bidonvilles détruits, comme s'il y avait eu une bombe atomique, comme dans les films catastrophes. On est désespérés, on n'est jamais préparé à ça. Nous sommes trois jours après le cyclone et je n'ai plus d'eau pour les toilettes, juste quelques bouteilles pour boire et cuisiner.

Le bureau du directeur de mon école a été pillé cette nuit. Les problèmes vont s'amplifier quand les gens vont avoir soif et faim.

Et votre école ?

Mon école, composée de trois bâtiments n'est plus une école, c'est un bâtiment sans toit, la charpente est partie avec la toiture. Le gardien m'a parlé de 160 personnes qui se sont réfugiées au rez-de chaussée, le plancher du 1^{er} étage leur servant de toit. Un camarade du nord m'a dit que les écoles ont toutes subi des gros dégâts. Dans l'état actuel

des bâtiments, la reprise ne se fera pas le 13 janvier* (fin des vacances scolaires), ou différemment en diminuant les heures d'accueil. Avant le cyclone, faute de place pour accueillir tous les enfants, deux écoles de 370 élèves chacune se partagent et occupent le même bâtiment en se succédant au bout de 5 heures. Pour pouvoir redémarrer, il faudrait mettre des rotations de 3 heures car la place va faire défaut. Impossible de reprendre normalement, mais nous ne travaillons déjà pas normalement. Il faut savoir que 95 % des familles que l'on accueille d'ha-

bitude sont en situation de très grande précarité, pour certaines en situation irrégulière.

Et les services de santé ?

L'hôpital venait d'ouvrir des bâtiments tout refaits à neuf. Il fonctionne en mode dégradé, mais lui aussi, avant le cyclone, marchait déjà en mode dégradé. Les bâtiments fonctionnent avec des groupes électrogènes car les poteaux électriques sont tous à terre, les lignes électriques n'étant pas enterrées. **Alain Senée**

* Le jour de l'interview, la décision de reporter la rentrée n'était pas prise.

Budget

Une loi spéciale, en attendant...

L'année 2024 va se terminer sans budget pour l'année 2025. Une loi spéciale a cependant été adoptée le 11 décembre en Conseil des ministres démissionnaires pour assurer notamment la continuité de la vie nationale et des services publics. Elle a été débattue et adoptée à l'Assemblée nationale le 16 décembre puis au Sénat le 18.

Cette initiative législative est conforme à la Constitution (article 47) et à la loi organique relative aux lois de finances de 2001 (LOLF). Elle est présentée par le gouvernement démissionnaire, dès lors que ce dernier en limite le champ à des mesures qui respectent « l'expédition des affaires courantes ». Il fallait que cette loi soit élaborée et déposée à l'Assemblée nationale avant le 19 décembre (pour respecter la LOLF). François Bayrou, le nouveau Premier ministre, n'aura pas eu le temps de nommer et de faire travailler un gouvernement dans les temps.

La loi spéciale ne comporte en conséquence que trois articles. Le premier autorise l'État à per-



La loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts.

cevoir les impôts conformément à ce qui avait été adopté en loi de finances pour 2024, et ce jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour l'année 2025. Le deuxième article autorise le ministère des finances à emprunter sur les marchés financiers, pour faire face à

l'ensemble des charges de trésorerie et pour gérer la dette publique en cours : émission de nouveaux titres en contrepartie du remboursement de ceux qui arrivent à échéance (c'est ce que l'on appelle faire rouler la dette).

Le troisième et dernier article concerne les capacités d'emprunt des organismes de protection sociale : le plafond d'emprunt actuel est insuffisant pour faire face aux déficits, il était prévu qu'il soit relevé par la loi de financement de la Sécurité sociale. Celle-ci ayant été repoussée, il faut permettre à l'Acoss de dépasser temporairement ce plafond pour faire face aux besoins de trésorerie. Ces trois mesures sont provisoires, mais essentielles, pour que les agent-es de la Fonction publique soient rémunérés, pour que les pensions soient versées, ainsi que toutes les prestations sociales, et pour que les soins soient remboursés.

Dettes écologiques

Le budget présenté par le gouvernement Barnier faisait passer la dette financière avant la dette écologique. La légère hausse initiale de la mission « Écologie » (2,8 milliards pour 21,9 milliards d'euros) – très loin des 110 milliards d'investissement annuels en 2030 nécessaires au respect de la trajectoire de la neutralité carbone d'ici 2050 par la France – avait finalement été rabotée par le même gouvernement. Le « Fonds d'accélération de la transition écologique », dit fonds vert, venant en appui aux projets portés par les collectivités locales était par exemple divisé par deux, MaPrimeRénov' dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements passant, elle, de 3 à 2,3 milliards. La loi spéciale permettant « la continuité des services publics et de la vie du pays » en attendant la présentation d'un nouveau budget par le futur gouvernement, reconduit les dépenses de l'État à leur niveau de 2024 d'où la nécessité de peser pour que cela ne soit pas qu'un simple répit.

Pays de Loire, subventions supprimées

En novembre, le Conseil régional des Pays de la Loire supprime des subventions essentielles à des associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre. Ainsi le Planning familial régional perd ainsi 40 000 € pour des actions d'information sur la santé sexuelle des jeunes et la formation des professionnels et 26 170 € pour des animations de prévention des violences sexuelles et comportements sexistes. De nombreuses actions en lycées seront annulées. Cela va affaiblir également la prévention des violences sexistes et sexuelles, essentielles face aux 160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année et aux 217 000 femmes victimes de violences sexuelles ou viols. Cette décision intervient au même moment où, la Coalition féministe dont la FSU est membre réclame de multiplier par 30 les moyens financiers destinés à cette lutte.

Mais pour de nouvelles mesures, prenant en compte l'inflation et les multiples besoins à couvrir, il faudra attendre les travaux du gouvernement Bayrou pour de nouvelles lois financières pour 2025, pour l'État et la Sécu. Loin d'une péripétie institutionnelle mineure, le blocage actuel découle d'un désaccord politique majeur qui risque de perdurer sur les politiques publiques et fiscales à mettre en œuvre.  Hervé Moreau

COP29

Double échec pour le climat

L'année 2024 aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Les événements météorologiques extrêmes s'enchaînent et les populations les plus pauvres en subissent les effets les plus dramatiques. Cette situation rend encore plus inquiétantes les conclusions de la COP29.

Cette 29^e conférence multilatérale sur le climat a rassemblé 197 nations pendant deux semaines sous l'égide de l'Organisation des Nations unies, mais à Bakou, en Azerbaïdjan, pays dont le Président fait l'éloge des énergies carbonées. Cette conférence s'est conclue la nuit du 23 au 24 novembre par un accord, *a minima*, sur la finance climatique qui a provoqué un tollé pour bon nombre de représentant-es des pays en développement. Les pays développés se sont engagés à leur verser 300 milliards de dollars par an, ce qui est trois fois



Les nuages s'amoncellent sur le climat.

plus élevé que ce qui avait été convenu lors de la COP15 de Copenhague, mais largement insuffisant. Les pays en développement demandent un transfert annuel de 1 000 à 1 300 milliards de dollars. En outre, les 300 milliards annoncés seront en partie constitués de prêts que les pays en déve-

loppement devront rembourser... Parallèlement à l'échec financier, la sortie des énergies carbonées est absente du texte final, alors que la COP28 de Dubaï avait appelé pour la première fois à « *une transition hors des énergies fossiles* ». Les conférences s'enchaînent sans que des mesures à la hauteur des enjeux soient prises et mises en œuvre. ♦ Hervé Moreau

Soulèvement de la Terre : le procès

Alors que des agriculteurs et agricultrices en colère déversent régulièrement fumier et pneus sur des permanences parlementaires, deux membres des Soulèvements de la terre (SLDT) encourrent peines de prison, amendes, et privation des droits civiques (décision le 17 janvier 2025) pour ne pas s'être rendu-es à une commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, mais avoir répondu par écrit aux questions. Un deuxième poids deux mesures auquel s'ajoutent l'arbitraire de la convocation initiale de ces deux militant-es d'un mouvement sans direction officielle et soutenu par 110 000 personnes et celui de leur convocation devant la justice alors que d'autres entités dans la même situation n'ont pas fait l'objet de poursuites. Ce procès témoigne de l'acharnement judiciaire contre les SLDT et plus généralement de l'inacceptable répression des mouvements écologistes.

Rencontres nationales de l'AES

« Une véritable dynamique »

Après les premières rencontres nationales de l'Alliance écologique et sociale (AES), nous sommes revenu sur le bilan cette alliance avec François Chartier, chargé de campagne à Greenpeace.

Pourquoi une collaboration entre syndicalisme et mouvements écologistes ?

Elle est née de la volonté de lier enjeux sociaux et environnementaux, de ne pas opposer fin du monde et fin du mois dont les causes sont souvent les mêmes, dues au modèle ultralibéral, à ses privatisations et dérégulations. Même si nous venons d'histoires et de cultures

très différentes entre syndicats et ONG, nous partageons énormément de choses. Ce commun nous permet de mener des projets et des luttes très concrètes en mobilisant tout ou partie des organisations de l'alliance, voire au-delà, tout en posant des propositions dans le débat public. Une dynamique collective portée ainsi depuis 2020.

Quel bilan des premières journées de l'AES ?

À l'interne, nous avons fait un tour d'horizon des luttes locales, par exemple celles autour du projet de l'A69 ou des polluants

éternels en vallée du Rhône, tout en échangeant pour apprendre davantage à se connaître entre organisations. Une véritable dynamique s'est dégagée et donne envie de rééditer ces rencontres. Ensuite pour le public, nous nous sommes focalisés sur deux campagnes, le fret ferroviaire en lien avec le démantèlement programmé et contesté par la lutte des cheminot-es puis l'électrification des véhicules pour porter la nécessité d'une production de petites voitures, bon marché et produite localement.

Quels enjeux de la campagne sur le bâti scolaire ?

Il est inacceptable pour les personnels comme pour les élèves d'alterner des périodes avec des bâtis mal chauffés en hiver et sous canicule en été. Cette mobilisation de l'AES pour avancer sur la question de sa rénovation s'élargira aux associations de parents d'élèves et de lycéens pour peser sur les décideurs locaux afin qu'ils s'engagent dans des financements, notamment à l'occasion des municipales. ♦

Propos recueillis par Arnaud Malaisé

Inégalités

Les nouveaux indicateurs de l'INSEE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) innove en développant de nouveaux indicateurs pour mieux comprendre l'impact de la redistribution sur les inégalités en France. En allant au-delà des chiffres traditionnels, l'institut intègre désormais les services publics dans ses calculs. Les résultats sont clairs : la redistribution joue un rôle essentiel dans la réduction des inégalités. Avant redistribution, les 10 % les plus riches gagnent près de 24 fois plus que les 10 % les plus pauvres. Après redistribution, ce rapport tombe à 3,8. Cela signifie que les mécanismes de redistribution, comme les impôts progressifs et les prestations sociales, ont un effet significatif sur la réduction des écarts de revenus. Pourquoi cette nouvelle approche ? L'objectif est de fournir une vision plus complète de la situation économique et sociale en France, en



L'Insee introduit des facteurs souvent négligés.

tenant compte de facteurs souvent négligés dans les statistiques traditionnelles. Ces nouveaux indicateurs permettent également de répondre à des questions clés du débat public, comme celle de l'efficacité de la redistribution. L'INSEE offre

donc un nouvel outil pour analyser les inégalités en France. Les résultats montrent clairement l'importance de la redistribution et des services publics dans la réduction des écarts de revenus, ce qui conforte la FSU dans ses combats. ♦

Alain Senée

Baromètre dialogue social

Confiance accrue aux syndicats

Début novembre, le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) a publié la cinquième édition de son Baromètre du dialogue social.

Depuis 2018, cette enquête par sondage porte sur les salarié-es du privé et du public hors fonctionnaires. En 2024, 1 681 personnes ont été questionnées. Cette année, les résultats montrent notamment une progression de la confiance aux organisations syndicales. Elle est partagée par

42 % des répondant-es contre 36 % en 2022. Le pourcentage monte à 48 % de confiance pour les responsables syndicaux de l'entreprise. Une majorité, 57 %, se déclarent prêtes à manifester pour défendre leurs intérêts. Certaines analyses y voient l'effet de la mobilisation massive contre la réforme des retraites par une intersyndicale, restée solide tout au long du mouvement. Il est intéressant de relever par ailleurs que les médias, les ré-

seaux sociaux et les partis politiques inspirent moins confiance. La défiance envers les partis atteint 87 %.

Par ailleurs, on peut noter que pour 72 % des salarié-es, l'amélioration de leur situation doit être une priorité et seul-es 11 % ne sont pas d'accord pour que les questions environnementales soient une priorité de leur entreprise (44 % sont sans opinion et 45 % pour la prise en compte de l'environnement). ♦

Hervé Moreau

Des plans sociaux en augmentation

Depuis novembre, le nombre d'entreprises en difficulté, en nette augmentation depuis 2023, s'élève à 52 214. 150 000 emplois sont concernés essentiellement dans des petites structures. 94 % d'entre elles emploient moins de 10 salarié-es. Fortement exposés à la concurrence internationale et à la hausse des prix de l'énergie, les transports et l'automobile sont les secteurs les plus touchés avec 18 fermetures, la plasturgie en compte 5. Les usines Michelin à Vannes et Cholet prévoient la suppression de 1 250 emplois. En cause, la baisse des ventes depuis la crise Covid, le passage à l'électrique, les prix de l'énergie, le durcissement de la réglementation sur les émissions de CO₂ et le remboursement des prêts obtenus pendant la pandémie. Les effectifs de la filière automobile, déjà passés de 200 000 à 176 000 salarié-es de 2018 à 2023 devraient subir encore des pertes.

L'équipementier Forvia annonce la disparition de 10 000 emplois en Europe dans les 5 ans à venir. Dans le secteur de la construction, sinistrée par la hausse des coûts et les taux d'intérêts, les effectifs ont reculé de 2 % sur un an. Dans le commerce, les grandes enseignes comme Auchan ne résistent ni à la concurrence des plateformes d'e-commerce, ni aux stratégies perdantes. Ce sont les salarié-es qui en paient les conséquences alors que dans le même temps le groupe Decathlon reverse un milliard de dividendes à ses actionnaires.

Environnement : l'eau dégradée

Un rapport non publié des inspections générales des ministères de l'agriculture, de la santé et de la transition écologique, révélé le 15 novembre par le média en ligne Contexte, alerte sur la dégradation des ressources en eau en France.

Il pointe une contamination généralisée par les pesticides et leurs métabolites, affectant potentiellement la qualité de l'eau pour plus de 10 millions de Français-es. Les inspecteurs et inspectrices dénoncent l'échec des politiques de préservation et la fermeture de nombreux captages d'eau potable, aggravant les tensions sur les ressources hydriques. Leurs recommandations sont claires : il faut des mesures urgentes, telles que l'interdiction des pesticides sur les aires de captage, une refonte des politiques agricoles pour réduire la pollution diffuse, et un financement accru pour les agences de l'eau. Les conséquences pour la santé sont encore mal connues, mais les expert.es s'inquiètent de possibles effets sur le système immunitaire et d'autres organes. Aucune des recommandations n'est encore mise en œuvre, et des tensions subsistent entre les mesures proposées et les pressions des organisations agricoles. Pourtant des solutions existent; la compagnie des eaux parisiennes subventionne à la hauteur de 50 millions d'euros les agriculteurs et agricultrices basé.es près des zones de captage de l'eau qui desservent Paris pour les dissuader d'utiliser des pesticides, et donc assainir l'eau potable.



RATP

Concurrence privée au 1^{er} janvier

Depuis 1948, la Ratp – établissement public industriel et commercial, détenu à 100 % par l'État – exploite seule les lignes d'autobus à Paris et dans la petite couronne. La situation va changer au 1er janvier 2025, avec l'ouverture à la concurrence.

Trois premiers lots (sur treize) ont été attribués par « Île-de-France mobilités », présidé par Valérie Pécresse. Ils échoient à deux entreprises privées, filiales pour l'une de la SNCF (Kéolis) et l'autre de la Ratp (Cap Île-de-France). Il s'agit de la première étape vers une généralisation de la mise en concurrence, d'ici la fin de 2026. Pour la grande couronne, le même processus entamé en 2021 est déjà achevé. C'est un vrai bouleversement pour le service public de transport, et la Ratp qui exploite aujourd'hui plus de 300 lignes et emploie 19 000 salarié-es.

Cette vente à la découpe du service public de transport, est porteuse de grands risques de dégradation des conditions de travail et de baisse de la qualité du service rendu. « Île-de-France mobilités », ne maîtrise

pas les répercussions sur la réalisation de l'offre et du service. La CGT notamment, réclame en préalable une étude d'impact afin de bien mesurer les conséquences. Dans cette attente, elle demande la suspension du processus. Les appels d'offres répondent à des logiques financières, notamment en matière de prix. Les coûts de production font partie des critères retenus pour remporter un lot, le risque de dumping social est donc important. La direction de la Ratp répond par le « sac-à-dos social », qui prévoit que les agent-es transféré-es vers les

nouveaux opérateurs conserveront les acquis sociaux et professionnels relatifs au statut de la Ratp.

La FSU et la CGT en Île-de-France soutiennent les initiatives du collectif « Stop galère », qui dénonce la dégradation du service public de transport en IDF (hausse tarifaire, sous investissements, etc.), il revendique outre l'abandon de la privatisation, la recherche de nouvelles sources de financement pour revenir à des tarifs acceptables pour les usager-es, et améliorer le service rendu. 💧

Christophe Nouhaud

Méga-bassines

Ce 18 décembre, l'audience de la cour d'appel de Bordeaux traitait du recours porté par 10 associations de protection de l'environnement concernant le projet des 16 méga-bassines de la Sèvre-Niortaise et du Mignon. La cour a retenu que le projet de quatre bassines, dont celle de Sainte Soline, est de nature à détruire tout ou partie de l'habitat de l'outarde canepetière, espèce protégée, et lui porte une atteinte caractérisée. Elle annule l'autorisation délivrée en tant qu'elle ne comporte pas de dérogation à l'interdiction légale de porter atteinte à la conservation des espèces protégées. Compte tenu des risques pour l'outarde, la cour suspend l'autorisation accordée pour ces quatre méga-bassines jusqu'à la délivrance éventuelle de cette dérogation. Dérogation donnée par la préfecture ayant délivrée la première autorisation... la lutte continue.

La crise d'attractivité

Le dernier rapport de France Stratégies, publié en décembre 2024, souligne que la crise d'attractivité que rencontrent les trois versants de la fonction publique est d'une ampleur inédite. Ainsi, dans la Fonction publique d'État (FPE), 4 candidat-es se présentent aux concours pour un poste ouvert (12 il y a 20 ans) et 15 % des postes restent non pourvus après concours. Dans la Fonction publique territoriale (FPT), les deux tiers des collectivités expriment des difficultés de recrutement dans au moins un champ professionnel, et dans la Fonction publique hospitalière (FPH), 70 % des lits fermés par l'AP-HP l'ont été en partie par manque de personnel. La crise devrait hélas de prolonger, voire s'aggraver pour certains métiers, dans les années à venir si rien n'est fait, « vu l'érosion des viviers de futurs agent-es du public et la concurrence accrue exercée par le secteur privé



S'appuyer sur les propositions des agents et agent-es.

pour recruter des jeunes débutant-es », malgré des besoins de recrutement importants, du fait des départs en retraite. Pour relever le défi de l'attractivité, les rapporteur-es recommandent d'agir sur les rémunérations, les carrières et les conditions de travail, tout en valorisant les principes de la Fonction publique au service de l'intérêt général. En termes

de méthode, il s'agit d'associer les agent-es et leurs représentant-es pour s'appuyer « sur leur aspiration à servir et leurs propositions » pour relever ce défi. Ce rapport rejoint et conforte les analyses portées par la FSU, il constitue un point d'appui supplémentaire pour faire prendre en compte ses revendications, mais il se heurte aux politiques libérales mises en œuvre par les gouvernements successifs. ♦ Christophe Nouhaud

Urgence hôpital

Après Périgueux, Carhaix, les soignant-es des urgences du CHU de Grenoble ont démarré une grève illimitée le 10 décembre afin de dénoncer les conditions d'accueil des patient-es et de travail des agent-es. se sont mobilisés. Malades entassés dans les couloirs, temps d'attente de plus en plus longs, pénurie de personnels, les urgences concentrent les problèmes du système de santé tout entier. Entre les déserts médicaux, les prises en charge en ville défaillantes, un hôpital en tension (4 962 lits d'hospitalisation complète ont été fermés en 2023), une régulation et un plan de relance de l'attractivité qui échouent, les grévistes exigent des lits réservés pour les patient-es des urgences et ce dans tous les services d'urgence du pays.

Les pesticides en accusation

La contamination de l'environnement par les pesticides entraîne l'effondrement de la biodiversité et met en danger notre sécurité alimentaire.

Il existe aussi des liens forts entre l'exposition aux pesticides et des cancers et maladies neurodégénératives de celles et ceux qui travaillent dans l'agriculture et des riverain-es. Or la France reste le troisième pays européen en termes de nombre de produits phytopharmaceutiques autorisés. En 2008, le premier plan Écophyto fixait l'objectif de réduire

de 50 % en 2025 par rapport à 2005 l'utilisation des pesticides. Sans la mise en place de politiques volontaristes visant à changer de modèle agricole cet objectif est loin d'être atteint. Pire, après la colère du milieu agricole de l'hiver dernier, la Stratégie Écophyto 2030 du gouvernement Attal publiée en mai 2024 modifie l'indicateur visant à mesurer les progrès mais aussi la période de référence et repousse l'objectif de réduction de 50 % à 2030 : « un abandon de l'objectif prévu »

pour nombre d'associations environnementales. Après un courrier adressé au ministère de l'Agriculture en juillet dernier resté depuis lettre morte, quatre ONG ont, début novembre, déposé un recours contentieux contre devant le conseil d'État. Outre le contenu du plan, elles dénoncent l'absence d'une évaluation environnementale et d'un débat public préalables à sa présentation, alors que comme pour tout plan « ayant un impact potentiel significatif sur l'environnement », le

Code de l'environnement et la réglementation européenne les rendent obligatoires. Très loin de répondre à la crise agricole, Écophyto 2030 perpétue la dépendance du monde agricole à l'usage des pesticides et compromet les efforts visant à promouvoir des modèles plus durables. Les ONG en demandent l'annulation et la mise en place d'un nouveau plan en conformité avec les obligations européennes et françaises en matière de protection de l'environnement. ♦ Valérie Sourmaille

Cantines Loi Égalim

L'objectif prévu par la loi Egalim, de 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits bio en restauration collective reste une priorité d'action. Pourtant, la majorité des collectivités locales n'atteignent pas ces objectifs – comme l'indique la dernière enquête de l'Association des maires de France (AMF) – du fait de la hausse du coût des denrées et de difficultés d'approvisionnement en produits bio, même si les chiffres sont en progrès si l'on en croit les télédéclarations sur la plateforme « Ma cantine ».

Rapport sur les inégalités

En décembre, l'Observatoire des inégalités a publié son Rapport sur la pauvreté en France, visant à combler l'absence d'un bilan annuel sur ce sujet. Le rapport estime à 5,1 millions le nombre de pauvres (seuil à 50 % du revenu médian, soit 1 014 euros mensuels), chiffre porté à 9,1 millions selon le seuil à 60 % (1 216 euros). Les inégalités de revenus persistent : les 10 % les plus pauvres perçoivent seulement 3,3 % des revenus nets, tandis que les 10 % les plus riches en obtiennent 24,4 %, une part en hausse depuis 1996. Le rapport pointe également des privations courantes (chauffage, vacances, dépenses imprévues), des écarts régionaux. Parmi les causes de la pauvreté : emploi précaire, bas salaires et faibles niveaux d'éducation (80 % des personnes pauvres ont au maximum le bac). Le rapport critique le manque d'actions concrètes des partis politiques, malgré une forte préoccupation des Français (82 %). Il met en garde contre le sentiment de relégation, qui alimente les tensions politiques, et appelle à mieux soutenir les acteurs locaux mobilisés contre la pauvreté.

Journal de carence

Un signe d'austérité

La proposition d'allonger le délai de non-paiement des arrêts maladie de 1 à 3 jours s'inscrit pleinement dans la logique austérioritaire du projet de budget alors que d'autres choix sont possibles.

Si la mesure était confirmée, elle aurait des conséquences directes sur les agent-es. Tout d'abord une précarité financière accrue avec une perte de salaire conséquente. Ensuite, la confirmation d'un manque de reconnaissance des métiers déjà sous pression. Enfin un impact sur la santé : les agent-es renonceraient à s'arrêter, favorisant un « présentisme » qui aggraverait l'état de santé à plus long terme.

Guillaume Kasbarian, le précédent ministre de la Fonction publique, s'était appuyé sur une lecture biaisée des chiffres officiels de septembre dernier qui établissaient les absences des fonctionnaires à 14,5 jours par an en moyenne contre



Une décision qui aggravera l'état de santé à long terme.

11,7 par an pour le privé en 2022 en omettant les raisons structurelles que l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) évoquait et l'indemnisation des jours de carence par les entreprises.

Le 5 décembre, les personnels étaient mobilisés pour refuser

un effort budgétaire qui repose une fois encore sur eux après des années de politiques austérioritaires qui n'ont pas répondu à la problématique de la dette publique (+ 40 % entre 2017 et 2024 selon l'INSEE) et réclamer le respect de leurs droits et des moyens. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

A69

Pour la suspension des travaux

En décembre, au lieu de juger l'autoroute A69 illégale en suivant l'analyse de la Rapporteuse publique, le Tribunal administratif (TA) de Toulouse a choisi de rouvrir l'instruction, invoquant une promesse vague de réduction des péages, sans impact sur les conclusions juridiques. Cette décision permet la poursuite d'un chantier pourtant illégal qui doit être stoppé. .

La Rapporteuse publique a démontré, lors de l'audience du 25 novembre 2024, que le projet de l'A69 manque de

Raison impérieuse d'intérêt public majeur, car sur ce dossier, disposer d'une Déclaration d'utilité publique ne suffit pas, l'intérêt public n'étant ici ni « Majeur » ni « Impératif ». Pendant ce temps, les partisans de l'A69, par des pressions médiatiques et des déclarations comme celles du président de la Fondation Pierre Fabre, ont tenté d'influencer l'opinion et la justice, allant jusqu'à un chantage à l'emploi pour imposer ce pro-

jet au détriment des enjeux écologiques.

Le 15 décembre, à l'appel d'un collectif d'une vingtaine d'associations ou syndicats, dont la FSU, une manifestation a rassemblé plus de deux mille personnes devant le TA à Toulouse pour réclamer un moratoire immédiat du chantier. Le lendemain, une demande d'audience en référé a été déposée pour tenter d'obtenir la suspension des travaux. ♦

Alain Senée

Budget de l'éducation

L'incertitude prévaut

De façon totalement inédite, les dotations de postes dans l'éducation et leurs ventilations dans les académies ne seront pas connues avant le départ en vacances de fin d'année. En effet, le projet de budget du gouvernement, qui prévoyait 4 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale, a été suspendu par la motion de censure.

La nouvelle procédure budgétaire au Parlement décalera au moins de plusieurs semaines les différentes opérations d'ouvertures et fermetures de classes dans le premier degré comme celles d'attribution des dotations horaires globales dans les établissements du second degré. Un décalage qui devrait impacter également les procédures d'affectations des personnels.

Au-delà de l'adaptation des calendriers, l'enjeu principal de la rentrée sera bien davantage celui du contenu précis du budget et la nécessité d'en imposer une complète réorientation pour améliorer les conditions d'enseignements des élèves de la maternelle à la Terminale tout en offrant aux personnels de



Le risque est grand que l'argument démographique soit de nouveau utilisé.

meilleures conditions de travail. Le risque est grand, au prétexte d'une recherche de coupes claires en lieu et place de celle de nouvelles recettes pour financer des services publics de qualité, que l'argument démographique soit de

nouveau utilisé pour justifier une diminution des moyens humains en arguant d'une baisse du nombre d'élèves. Pourtant, cette dernière offre au contraire la possibilité de baisser les effectifs des classes, parmi les plus chargés de l'OCDE. La France figure toujours parmi les pays au ratio du nombre d'élèves par enseignant-e le plus élevé avec 18 dans le primaire et 15 dans le secondaire, pour une moyenne respective de 15 et 13 dans les pays de l'OCDE. Ce ratio, différent du nombre d'élèves par classes, rapporte le nombre global d'élèves à l'ensemble des moyens enseignants (remplaçant-es, surnuméraires, réseaux d'aide, dédoublements...). Le différentiel est encore plus considérable avec l'ensemble de l'Union européenne où ces moyennes s'établissent 13 et

Groupes de niveaux annulés

Le 28 novembre dernier, le Conseil d'État a annulé l'arrêté portant sur l'organisation en groupes de niveau des mathématiques et du français en Sixième et Cinquième. Répondant à plusieurs recours, il a donc donné raison aux organisations syndicales et à la FCPE qui contestent depuis un an avec une majorité de personnels et de parents d'élèves cette réforme inégalitaire. Il a jugé que la ministre de l'Éducation nationale n'avait pas compétence pour fixer ou modifier l'organisation des enseignements, qui relève des prérogatives du Premier ministre. Le ministère a rédigé dans la foulée un projet de décret et un nouvel arrêté, et a convoqué un Conseil supérieur de l'Éducation (CSE). Les organisations syndicales FSU, UNSA, FO, CFDT, CGT, SNALC, SUD et FCPE ont dénoncé ce passage en force et boycotté ce CSE. Cette initiative, dont le poids a été renforcé par la grève majoritaire du 5 décembre, a poussé à l'annulation du CSE, actuellement reporté sine die.

11. La communication des dernières années sur la baisse du nombre d'élèves par classe dans le seul premier degré, et essentiellement dans certaines classes d'éducation prioritaire, est bien une manière trompeuse de rendre compte du sous-investissement chronique et de ses conséquences. La bataille budgétaire est donc décalée en janvier mais n'en est pas moins cruciale pour l'avenir de l'école. 

Arnaud Malaisé

AESH : prime REP+

En novembre la Cour Administrative d'Appel de Paris a annulé un jugement du tribunal administratif de Montreuil refusant l'octroi aux AESH de l'indemnité REP-REP+ pour les années antérieures au 1^{er} janvier 2023 à savoir depuis le décret 2015 instituant une prime REP-REP+.

L'indemnité, de 1 106 euros brut par an, réservée jusqu'à 2022 à certains personnels, et calculée au *pro rata* du temps de présence, est une mesure qui participe à la reconnaissance du métier des AESH. La cour d'appel de Paris reconnaît une inégalité de traitement entre les personnels exerçant en éducation prioritaire. Si elle est positive, cette décision ne fait pas jurisprudence pour l'ensemble du métier. Dans de nombreux tribunaux en France, des dossiers d'AESH, soutenus par la FSU, demandant le paiement des indemnités pour les années antérieures au 1^{er} janvier 2023, sont en attente.

Pécresse veut des écoles régionales

Lors de la séance du Conseil Régional du 26 novembre, le groupe « Île-de-France rassemblée » présidé par Valérie Pécresse a proposé un vœu visant à expérimenter des « écoles primaires régionales sous contrat avec l'État » dans les quartiers prioritaires. Pour l'opposition, la présidente, dans la lignée d'une politique défendue par le ministre Blanquer, poursuit et amplifie le démantèlement de l'École de la République, l'aggravation des inégalités pour une école de la compétition, de l'entre soi et du séparatisme.

Écoles privées

La proposition de loi du député Paul Vannier (NFP), corapporteur d'un rapport sur le financement du privé sous contrat, présentée mercredi 20 novembre visant à la refondation du modèle de financement public des établissements privés sous contrat a été rejetée. Ce petit pas avait pour objectif de renforcer la mixité sociale et de modifier un système qui selon le rapport est obsolète, opaque et hors-cadre légal.

Enseignement supérieur

Sous-financement chronique

L'intersyndicale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), s'est mobilisée le 5 décembre dernier avec l'ensemble de la Fonction publique, et le 10 décembre pour un autre budget de l'ESR.

Les étudiant-es sont partie prenante de cette mobilisation ainsi que France Universités (ex-CPU), association des chef-fes d'établissement d'enseignement supérieur, qui a durci le ton.

Le SNESUP-FSU ne cesse d'alerter sur le sous-financement chronique et la situation financière des universités. Aujourd'hui, la part du budget de l'État consacrée à l'ESR est la plus faible depuis 20 ans (5,3 % contre 6 % il y a encore 6 ans), la dépense intérieure par étudiant-e n'a jamais été aussi faible.

Alors que l'année 2024 a amené au plus bas les fonds de roulement, certaines universités ont à peine quelques jours de fonctionnement devant



Le SNESUP-FSU ne cesse d'alerter sur le sous-financement chronique et la situation financière des universités.

elles. Avec les nouvelles règles budgétaires, elles risquent de se retrouver sous « emprise rectorale » et faire l'objet de coupes drastiques qui conduiraient à une dégradation de l'offre de formation et des conditions d'études et de travail des étudiant-es et des personnels. Gel des campagnes

d'emploi, baisse des heures des maquettes de formation, augmentation de la taille des groupes de travaux dirigés, augmentation de la charge de travail administrative et technique, et à terme augmentation généralisée des frais d'inscription. De nouvelles actions s'inscriront dans la durée pour peser. ♦ Sandrine Charrier

Congrès du CSEE

L'avenir de l'éducation publique

Le Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE) – structure européenne de l'Internationale de l'Éducation (IE) comprenant 123 syndicats de 51 pays du continent européen – a tenu son Congrès fin novembre à Budva (Monténégro). La FSU-SNUIPP, le SNES-FSU, le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU étaient représentés.

Des résolutions essentielles pour l'avenir de l'éducation publique ont été adoptées dont la principale porte sur la nécessité de « lutter pour l'avenir

de l'Éducation publique dans une Europe sociale ». La nouvelle direction élue (un président et six vices présidentes, dont l'un du SNES-FSU) poursuivra l'engagement du CSEE pour une éducation publique inclusive, égalitaire, pour l'autonomie professionnelle et la solidarité. Combattre la pénurie d'enseignant-es, investir dans l'éducation et la recherche publique, respecter les libertés académiques et pédagogiques, garantir des sys-

tèmes éducatifs gratuits, inclusifs et de qualité de la maternelle au supérieur sont au cœur des revendications. Le Président de l'IE, Mugwena Maluleke, a appelé les enseignant-es à rester uni-es « pour un avenir où la connaissance prévaut sur l'ignorance ». Un appel entendu par l'ensemble des organisations qui exige un dialogue social de qualité dans lequel la voix des enseignant-es soit entendue et respectée. ♦

S. C.



© MIRA / NALA

Enquête nationale

L'amiante dans le bâti scolaire

L'utilisation de l'amiante n'a été interdite en France qu'en 1997.

Tous les bâtiments qui ont été construits avant cette date sont susceptibles d'en contenir sous différentes formes. Elle peut provoquer plusieurs maladies graves et mortelles et selon le Haut Conseil de la Santé Publique, elle devrait provoquer entre 68 000 et 100 000 décès par cancer du poumon ou mésothéliome auxquels il faudrait ajouter des cancers du larynx ou de l'ovaire.

En septembre 2023, les journalistes de l'émission *Vert de rage* révélaient dans un documentaire la situation préoccupante des écoles. Depuis, le ministère s'est emparé du sujet et la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales en a fait un axe de travail et revendicatif. Le ministère a lancé une enquête en direction de l'ensemble des établissements scolaires. Les premiers résultats présentés en décembre sont préoccupants. En 2024, entre 82 et 85 % des bâtiments scolaires sont potentiellement concernés par la présence d'amiante car construits avant 1997. Parmi ces bâtiments, autour de 70 % contiennent des matériaux amiantés et seuls



Les 4/5e des bâtiments scolaires seraient impactés.

50 % des établissements indiquent posséder un document technique amiante dans leurs murs, dont une grande partie n'est pas mise à jour. Encore plus préoccupant, cette enquête montre une nouvelle fois que

de nombreux bâtiments scolaires contiennent des matériaux amiantés dégradés, sans qu'aucune mesure corrective ne soit mise en œuvre.

L'enquête lancée par le ministère et dont le contenu a été enrichi par les interventions syndicales est nécessaire. Mais il faut qu'elle débouche d'une part sur une information claire et exhaustive des personnels, de leurs représentant-es et des usagers et usagères et d'autre part sur des mesures dites correctives. Les bâtiments vieillissent, les matériaux de construction se dégradent et le risque d'exposition passive et accidentel s'accroît. Le retrait des matériaux amiantés constitue le seul moyen de prévenir le risque d'exposition, comme le rappelle l'Assurance maladie. 

Hervé Moreau

Éducation à la sexualité : le programme doit être publié

Des mois de concertation avec les organisations syndicales et de consultation des associations sur le projet de programme d'Éducation à la sexualité (EAS) viennent d'avoir lieu.

Décliné en éducation à la vie affective et relationnelle en cycle 1 et 2, en éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle de l'école élémentaire au lycée, et concernant toutes les disciplines, ce projet aurait dû être débattu en Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) début décembre, puis publié au Bulletin officiel. Mais suite à la démission du gouvernement Barnier, le CSE a été annulé.

Certaines mouvances réactionnaires poursuivent leur campagne contre ce projet. Mais les expressions de soutien sont nombreuses, dont celles des syndicats de la FSU, de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), des associations féministes. Les 3 séances annuelles obligatoires d'EAS, fixées depuis 2001 par le Code de l'éducation doivent être effectives (seulement 15 % des élèves en bénéficient aujourd'hui). Elles permettent de faire intervenir des associations agréées comme le planning familial, et d'associer les CPE et infirmier-es dans une approche pluriprofessionnelle adaptée aux attentes des équipes et besoins des élèves.

La FSU avec d'autres organisations syndicales et la FCPE demandent que le CSE soit rapidement reconvoqué et le programme publié.

Timss : résultats alarmants pour la France

Timss, étude comparative internationale évaluant les élèves de CM1 et de Quatrième en mathématiques et sciences, place la France en bas du classement européen. Les résultats révèlent une stagnation et un creusement des inégalités depuis 2015. En CM1, si la géométrie et les mesures sont mieux maîtrisées, le domaine des nombres reste en difficulté. Les écarts de performance selon le genre s'aggravent : en maths, l'écart garçons-filles a quadruplé depuis 2015, atteignant 23 points en 2023, un record en Europe. Les inégalités sociales sont également marquées : un écart de 81 points en mathématiques sépare les élèves des milieux socio-économiques favorisés de ceux plus défavorisés. Comme le dénonce la FSU depuis des années, ces résultats sont la conséquence entre autres, de formations inadéquates et des classes surchargées.

TRAVAIL ET SYNDICALISME

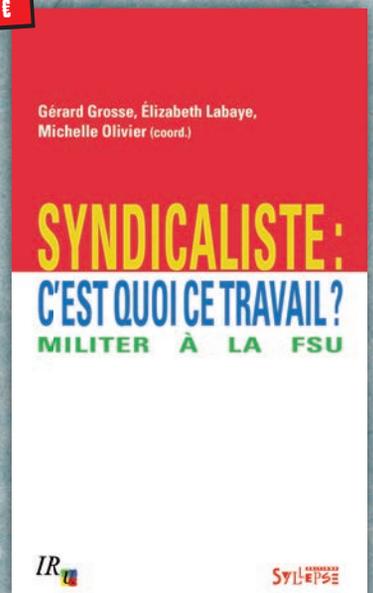


L'activité militante au sein des CHSCT

Un rapport d'enquête sur l'activité des militant-es de la FSU au sein des CHSCT. En donnant la parole aux militant-es et à leurs 10 ans d'expérience de CHSCT, il se veut être une ressource face aux enjeux de santé au travail.

À télécharger gratuitement sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/rapport-chsct-2023/>

3€

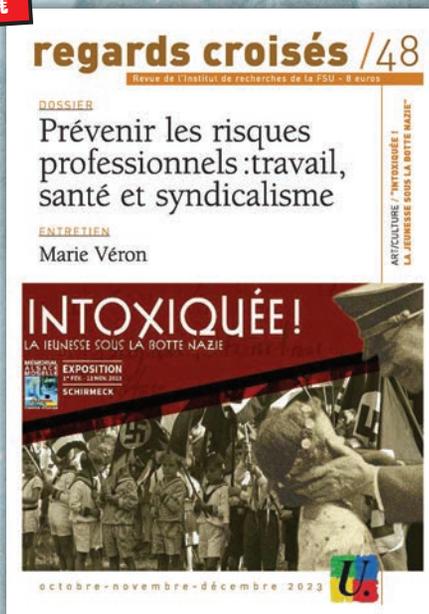


Syndicaliste, c'est quoi ce travail ?

Des militant-es interrogent leur travail pour mieux comprendre ce qui est en jeu dans leurs activités syndicales, ce qu'ils et elles y engagent et ce qu'ils et elles en retirent.

À commander (3,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/syndicaliste-cest-quoi-ce-travail-militer-a-la-fsu/>

7€



Prévenir les risques professionnels : travail, santé et syndicalisme

Regards croisés, décembre 2023

À commander (7,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/regards-croises-n48-2/>

IA : orgueils et préjugés



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée, Valérie Soumaille

C'est la question du siècle : comment l'Intelligence artificielle va-t-elle impacter notre vie intime, sociale et professionnelle ?
Entre émerveillement et inquiétude, le point sur l'IA.

En 1997, l'ordinateur Deep Blue battait le grand maître russe Gary Kasparov dans une mémorable partie d'échec. La machine pensante surclassait le génie humain. Mais la machine pense-t-elle vraiment ? Si un cerveau peut rivaliser avec un ordinateur, l'ordinateur peut-il un jour se muer en cerveau, capable de décider, d'anticiper, de ressentir peut-être ? Tout ceci relevait naguère de la science fiction. Mais aujourd'hui, comme internet, l'intelligence artificielle (IA) est partout, incontournable dans la recherche, omniprésente

dans les médias, insinuante dans les instructions relatives aux pratiques pédagogiques du primaire au supérieur, voire menaçante dans les entreprises pour les salarié-es soumis-es à son management ou aux destructions d'emplois par millions.

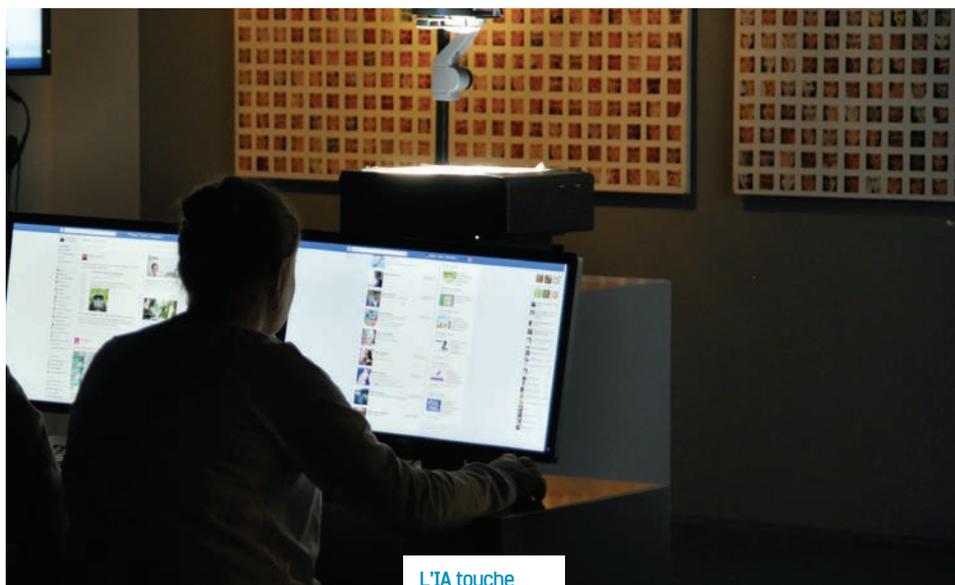
Mais plus encore l'IA, par la volonté des grandes firmes transnationales, les fameuses Gafam, paraît en passe de constituer un nouvel eldorado pour un capitalisme financier jamais rassasié de profits : le marché généré par l'IA dans les prochaines années, sauf éclatement de ce qui

...
 ressemble beaucoup à une nouvelle bulle spéculative, s'élèverait à près de 4 000 milliards de dollars soit davantage que le PIB du Royaume-Uni... Enfin, le pillage des données personnelles, carburant indispensable aux calculs de l'IA, le risque avéré de surveillance généralisée de la société mondiale, ainsi que les conséquences dramatiques en termes de consommation d'énergie nécessitent à la fois une meilleure connaissance des enjeux et des choix politiques forts.

Dès lors se posent de nombreuses questions : comment réorienter ces flux financiers vers l'intérêt général et non vers le profit de quelques oligarques de la Silicon valley ? Comment imposer et à quel niveau politique une régulation des pratiques et des contenus de l'IA ? Comment veiller au respect de l'autonomie des salariées, et notamment dans l'enseignement et la recherche, face aux risques accrus d'imposition de normes de comportements individuels ou de pratiques professionnelles par une IA faux nez des pouvoirs hiérarchiques.

La machine, même et surtout perfectionnée, doit être un outil d'émancipation de l'humain, et non de son aliénation au capital.

Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ?



L'IA touche aujourd'hui tous les champs de l'activité humaine.

Une application comme Chat-GPT donnera-t-elle, aujourd'hui, une réponse satisfaisante à cette question ? La réponse ne dépend-t-elle pas du point de vue ? Notamment depuis que l'intelligence artificielle est sortie des laboratoires pour s'immiscer, de manière plus ou moins forte, dans le quotidien d'une grande partie de la population de la planète. Enfin, chercher une définition de l'intelligence artificielle pousse à réfléchir à ses usages mais aussi au sens de l'activité et de l'intelligence humaine.

Avant d'être devenue une question de société, économique, politique et environnementale, l'IA est une discipline scientifique instituée dans les années 1950, qui s'est donnée comme objectif de simuler les fonctions cognitives pour reproduire artificiellement une forme d'intelligence. Elle est l'héritière d'une longue lignée de chercheurs et chercheuses en mathématiques et en informatique. Elle a été très largement financée par le complexe militaro industriel et sécuritaire, mais elle touche aujourd'hui tous les champs de l'activité humaine (production, consommation, vie personnelle).

Plus précisément, les définitions les plus répandues présentent l'IA comme un ensemble d'outils et de

techniques qui permettent à des machines de « reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité ». Il est aussi distingué deux niveaux d'IA. Une IA dite « faible » ou « étroite » qui permet à une « machine » de réaliser une tâche spécifique avec une performance supérieure à l'humain. Et une IA « forte » ou « générale » qui serait équivalente ou supérieure à l'humain pour effectuer n'importe quelle tâche intellectuelle.

Ce que nous en ferons

Ces définitions les plus courantes ne mentionnent pas ou peu les débats philosophiques d'une technologie qui sera ce qu'en font et feront les humains. Les recherches et les développements sont ainsi très orientés sur une recherche d'efficacité, de productivité, pour assister l'humain dans son activité, voire pour le remplacer. Il s'agit de créer un humain « augmenté », plus performant, mais qui peut se trouver dépossédé d'un savoir ou savoir-faire en cas d'absence soudaine de l'IA. Savoir se repérer dans une ville sans son GPS devient une compétence de moins en moins partagée.

Intelligence artificielle (IA) : ensemble de théories et de techniques visant à réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine.

Chat GPT (Chat Generative Pre-trained Transformer), est un agent conversationnel (chatbot) utilisant l'IA, développé par Open AI, et spécialisé dans le dialogue, capable de répondre à des questions, de tenir des conversations, de générer du code informatique, et d'écrire, traduire ou synthétiser des textes.

Open AI : entreprise américaine d'IA fondée en 2015 à San Francisco, détenue à 49 % par Microsoft, et dirigée par Sam Altman.

Deep learning : L'apprentissage profond ou apprentissage en profondeur est un sous-domaine de l'IA pour résoudre des tâches complexes : analyse du signal sonore ou visuel, reconnaissance faciale, reconnaissance vocale, vision par ordinateur, traitement automatisé du langage.

Mais l'IA peut être aussi source d'une humanité améliorée, lorsqu'elle permet d'approfondir les connaissances, d'acquérir de nouvelles capacités et d'enrichir les relations avec l'environnement, bref de renforcer l'autonomie et l'émancipation des individus et des collectifs.

Ces deux orientations de l'IA peuvent être illustrées par une définition plus pratique, à partir des technologies et objets du quotidien. L'IA nous aide à nous déplacer, à rédiger des textes ou composer des images (IA générative), à répondre à des questions sans passer trop de temps sur les moteurs de recherche, ou à utiliser des objets en leur parlant. Elle se développe aussi dans le champ de la santé, dans l'aide au diagnostic en radiologie, dermatologie ou ophtalmologie, en permettant de détecter des pathologies invisibles à l'œil, et elle permet d'adapter et de personnaliser des traitements. Mais elle nourrit aussi les dispositifs de surveillance et l'armement.

Les progrès en cours sont liés à l'augmentation des capacités de calculs des ordinateurs, à la collecte massive des données qui permettent aux machines d'apprendre sans interventions humaines. 💧

Les services publics aussi

908 millions d'euros du plan France Relance seront consacrés à la transformation numérique des services publics avec un recours croissant à l'intelligence artificielle (IA).

Les possibilités offertes par l'outil IA sont nombreuses. Mais les risques, en particulier pour les libertés fondamentales, existent. Plusieurs administrations expérimentent l'outil. Dans l'enseignement supérieur Parcoursup traite les millions de vœux des étudiant-es. L'IA permettrait à France Travail de déterminer l'éligibilité des chômeurs et chômeuses à l'allocation-chômage d'aide au retour à l'emploi, son montant et sa durée. La loi sur les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 a autorisé l'IA à faciliter la détection des événements anormaux dans l'espace public avec la vidéosurveillance. Dans le secteur fiscalité, l'IA est utilisée pour mieux cibler les « anomalies ». L'IA est utilisée également dans la gestion des territoires (circulation, éclairage), dans la justice et la santé. Grâce au profilage, l'IA pourrait

mieux cibler les populations précaires en profilant les populations afin de leur attribuer des aides. L'IA est censée accompagner les agent-es dans la réponse aux usager-es qui posent des questions en ligne. Si les potentialités existent, les risques exigent des garde-fous.

L'IA permet avec la reconnaissance faciale (90 000 caméras installées) le développement d'une surveillance généralisée, ce qui porte atteinte à la vie privée. L'IA peut également exploiter des données privées en fouillant dans les réseaux sociaux dans le cadre fiscal.

La défenseure des droits alerte sur le fait que certaines populations sont stigmatisées, notamment les plus précaires, à cause de choix de données et du paramétrage des algorithmes. Le gouvernement affiche une volonté de ré-humanisation des services publics, alors qu'il ambitionne une hausse de la productivité via l'IA tout en réduisant le nombre de fonctionnaires. Pour la FSU, il faut à l'inverse les ramener sur le terrain au bénéfice des usager-es. 💧

L'IA est utilisée dans la gestion des territoires, de la cartographie à l'urbanisation.

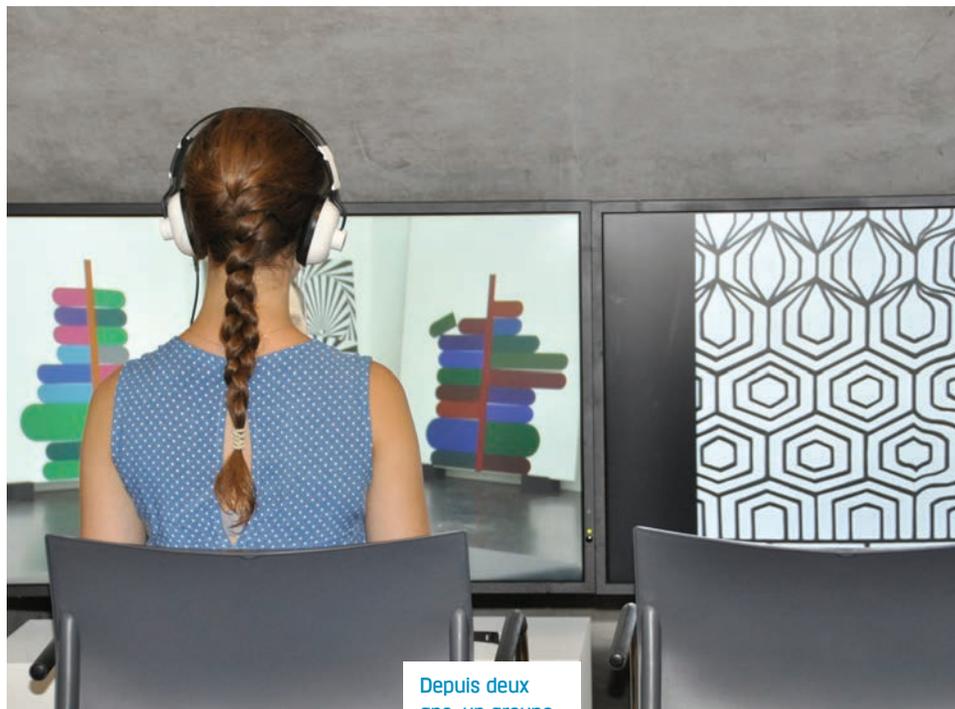


Parcoursup

Parcoursup est une plateforme numérique, mise en service en 2018, conçue pour recueillir et gérer les choix d'affectation des futur-es étudiant-es dans l'enseignement supérieur français. Lancée à la suite de la loi du 8 mars 2018 sur l'orientation et la réussite des étudiant-es (loi ORE), elle fait l'objet de nombreuses critiques, notamment pour sa lenteur, son caractère stressant et le son manque de clarté de ses processus algorithmiques. Entre 2019 et 2020, le Défenseur des droits, la Cour des comptes et le Conseil constitutionnel ont dénoncé son opacité, préoccupés quant à l'utilisation d'algorithmes pour départager les candidat-es. Chaque année, cette situation suscite l'inquiétude des parents et des lycéen-nes, alimentée par les critères de sélection des formations souvent jugés incompréhensibles. Pour la FSU, tout-e bachelier-ère doit pouvoir s'inscrire dans la formation de licence de son choix, c'est pour cela qu'elle demande l'abrogation de Parcoursup.

Bien que des efforts aient été faits pour rendre plus clairs certains critères d'analyse, les pondérations précises des paramètres restent inconnues, empêchant toute simulation fiable. Julien Grenet, économiste, suggère de hiérarchiser les vœux pour diminuer le stress des candidat-es et améliorer le processus. En parallèle, l'anthropologue Pascal Plantard relie les critiques à une méfiance générale envers le numérique et les algorithmes, souvent associés à l'intelligence artificielle (IA) et à ses biais. Ces derniers, appelés biais algorithmiques ou biais d'apprentissage automatique, traduisent des résultats qui reflètent ou amplifient les préjugés humains, notamment les inégalités sociales, comme le refus implicite d'une candidate pour des métiers perçus comme majoritairement masculins.

L'IA contre l'École ?



Depuis deux ans, un groupe de travail se consacre à l'IA dans l'éducation.

Depuis plusieurs années, les rapports sur l'IA en éducation se multiplient, qu'ils viennent d'institutions internationales (OCDE, UNESCO, UE) ou françaises. On y retrouve le même discours, résumé dans un très récent rapport du Sénat : « *la question n'est plus de décider s'il faut faire une place à l'IA dans l'éducation – elle y a déjà fait irruption – mais de savoir comment accompagner les développements en cours et répondre aux enjeux de l'éducation par et à l'IA* ».

Même son de cloche au ministère de l'Éducation nationale. En décembre 2023, le « Choc des savoirs » de Gabriel Attal prévoit l'expérimentation puis la généralisation de MIA Seconde (acronyme de Modules interactifs adaptatifs), une IA censée accompagner les élèves en français et en mathématiques. Six mois plus tard, Nicole Belloubet écrit dans sa lettre de saisine au Conseil supérieur des programmes que les programmes du CP à la Troisième « *contribueront pour chaque discipline, à créer une culture de l'IA* ». Un groupe de travail constitué de chercheurs et chercheuses rattaché-es à la DNE (Direction du numérique pour l'éducation) se consacre spécifiquement à l'IA depuis plus de deux ans.

Jean-Michel Blanquer fut sans doute

le pionnier parmi toutes ces initiatives institutionnelles, puisque dès décembre 2018, il disait se rêver en « *Victor Schoelcher des enseignants* » (sic), prêt à les libérer de l'infâme tâche de la correction des copies.

Or que seraient capables de faire les IA vantées par le ministère pour « assister » les personnels ? La liste donne un peu le tournis. À l'en croire en effet, si les enseignant-es étaient formé-es à « *l'art du prompt* » (commande correspondant à une tâche spécifique) les IA génératives seraient capables de construire des cours et des activités, d'évaluer, de différencier, de remédier etc. Ainsi, une expérimentation menée en 2024-2025 dans l'académie de Lyon propose à des professeur-es de mathématiques et d'histoire-géographie de « *coconstruire un assistant pédagogique basé sur l'intelligence artificielle* ». Argument imparable : « *L'assistant IA automatisera la correction de copies, libérant ainsi plusieurs heures chaque semaine une fois l'IA développée et éprouvée. Vous pourrez vous concentrer davantage sur les tâches à plus forte valeur ajoutée, comme l'accompagnement des élèves en difficulté ou la préparation de cours différenciés* ». L'articulation entre l'offensive scien-

Au service du privé

Dans un contexte d'attractivité en berne des métiers de l'éducation, le ministère n'aurait-il pas beau jeu de proposer des IA comme un pis-aller aux parents inquiets que leurs enfants n'aient pas d'enseignant-es ? Le marché éducatif s'ouvre d'autant plus grand aux industriels de la Edtech que le service public recule. Le soutien aux industriels passe notamment par les partenariats d'innovation pour l'IA – P2IA (partenariat d'innovation et d'intelligence artificielle), « marché public innovant » lancé par le ministère de l'Éducation nationale depuis 2018. Ainsi, début 2024 des appels d'offres d'un montant estimé de 13 millions d'euros ont été lancés. Il s'agit de développer des « assistants pédagogiques » dopés à l'intelligence artificielle (IA) pour l'enseignement et l'apprentissage par les élèves des mathématiques, du français et des langues vivantes. La diffusion des IA répond bien à une conjonction d'intérêts économiques, politiques et idéologiques.

tiste et managériale et l'imposition des IA est évidente : plus les gestes professionnels sont redéfinis, vidés de leur sens, standardisés, plus la charge de travail est alourdie, et plus les IA apparaissent comme incontestables, voire souhaitables, ce qui fait des IA à l'École un enjeu syndical majeur.

Elles peuvent permettre de masquer la dégradation des conditions de travail, constituer une opportunité de mécanisation des enseignements et de l'orientation, servant de levier à des suppressions massives de postes, et conduisant à une augmentation des inégalités.

Les outils utilisant des IA ne doivent pas être imposés aux personnels. Une réflexion critique sur les usages des IA et leurs conséquences doit être menée, ainsi que des recherches publiques sur les impacts potentiels de l'IA concernant le travail des élèves et des enseignant-es. ◆

IA et recherche

Le recours à l'IA semble devenir inéluctable, mais qu'en est-il vraiment ? Pour Marc Champesme, du SNESUP-FSU l'IA est devenue incontournable dans plusieurs domaines de la recherche, elle permet en effet de rassembler et d'exploiter de grandes masses de données statistiques, notamment dans les sciences médicales.

Ainsi Boris Gralak, secrétaire général du SNCS-FSU, donne l'exemple de travaux menés au CERN dans le domaine de la physique des particules, où l'IA permet le traitement de milliards de collisions, une tâche sinon impossible par l'intervention humaine. Il en va de même pour le diagnostic médical ou dans le domaine des sciences humaines, où seule l'IA permettrait l'exploitation des cahiers de doléances rédigés après le mouvement des Gilets jaunes. Mais l'IA peut se tromper d'où la nécessité de la vérification par l'humain.

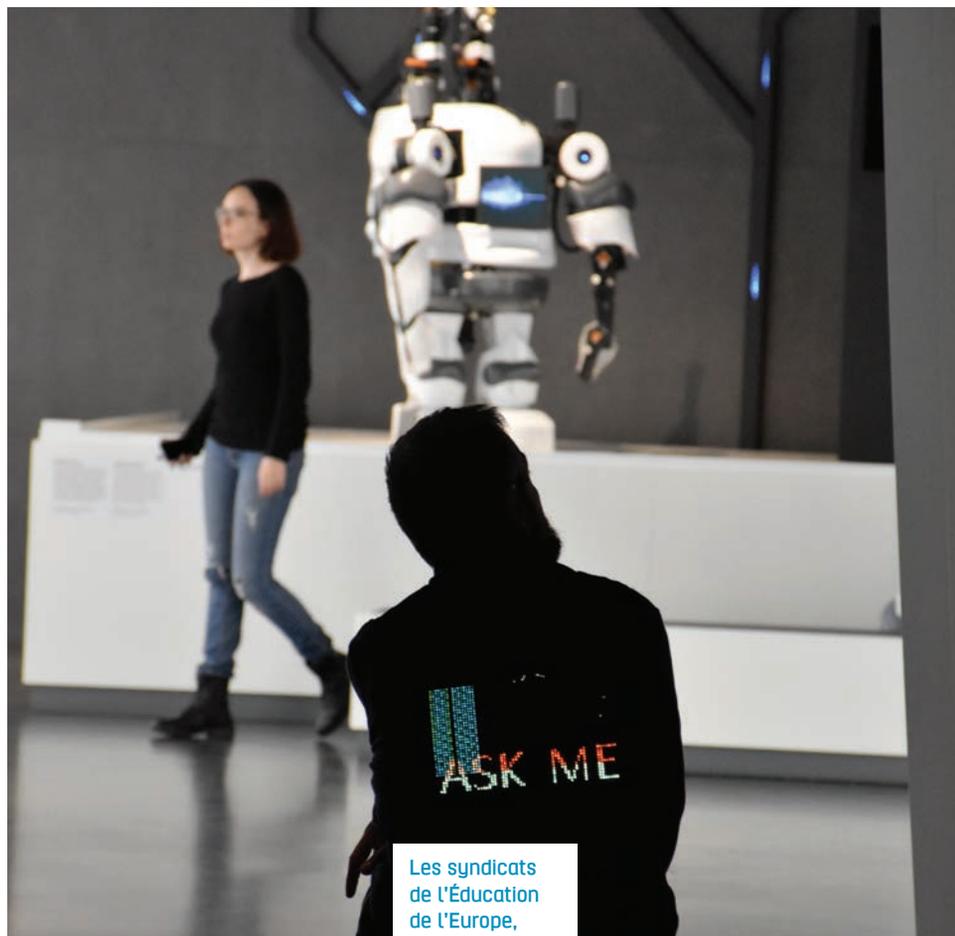
Cependant, pour Marc Champesme, la montée en puissance de l'IA a des effets négatifs sur l'orientation de la recherche publique, notamment dans les universités. L'impératif de trouver des financements implique de recourir à des partenariats avec des entreprises privées avec le risque de concentrer les axes de la recherche sur des thématiques qui sont plutôt celles de l'industrie. Les Gafam, et globale-

ment les entreprises de la « high tech » ne partagent évidemment pas les mêmes objectifs que les chercheur-es, avec à la clé la tentation de taire leurs critiques sous peine de perdre des financements. Les Gafam disposent d'infrastructures, comme de gigantesques entrepôts de données, sans équivalent dans le domaine public. Le rapport entre les investissements privés dans le monde d'un seul de ces géants Gafam et ceux de la recherche publique en sciences de l'informatique en France est de 1 à 100... Par ailleurs, en termes pédagogiques, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche incite les enseignant-es à recourir à l'IA pour créer des cours et pour détecter des plagiat. L'usage de la captation des données sur les étudiant-es se développe sans que l'on sache vraiment l'usage qu'en font par la suite les entreprises. L'IA permet ainsi de procéder à de l'analyse de situations ou de comportements, comme l'analyse faciale, permettant en théorie de détecter la fraude. Surveillance des étudiant-es via leurs portables, évaluation des copies voire orientation... tout ceci explique pourquoi l'Union européenne désigne plusieurs usages de l'IA dans l'éducation comme pratiques à hauts risques. ◆

L'IA peut se tromper, d'où la nécessité de la vérification par l'humain.



Une résolution du CSEE sur l'IA



Les syndicats de l'Éducation de l'Europe, réunis dans le CSEE, exigent que les valeurs de l'éducation soient respectées dans le développement de l'intelligence artificielle.

L'utilisation croissante des technologies d'intelligence artificielle bouleverse le quotidien des personnels. Lors de son congrès qui vient d'avoir lieu en novembre, le Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE), dont sont membres plusieurs syndicats de l'Éducation de la FSU, a adopté une résolution (document d'orientation politique) sur cette question, intitulé « L'impact des technologies d'intelligence artificielle sur l'Éducation ». Depuis de nombreuses années, les syndicats de l'Éducation du monde entier s'inquiètent des conséquences de la place croissante des nouvelles technologies dans nos métiers. Une tendance qui s'est encore accélérée depuis la mise en place en urgence de l'enseignement à distance lors de la pandémie de COVID-19. Ces dernières années, c'est l'introduction à marche forcée des IA qui menace de transformer drastiquement nos métiers. C'est

pourquoi le CSEE s'est saisi de cette question pour exiger que les technologies de l'IA soient « conçues, développées et utilisées dans le respect des valeurs de l'éducation en tant que droit humain et bien public, de la démocratie et de l'inclusion ». Au travers de cette réso-

lution, le CSEE veut établir des principes directeurs pour garantir un impact bénéfique de l'IA sur les employé-es de l'éducation. Il souhaite également déterminer les impacts de l'IA sur ces derniers, sur leurs droits et sur leurs conditions de travail ainsi que les retombées de ces technologies sur les élèves. Dans le contexte de la pénurie mondiale d'enseignants, ce texte insiste sur le fait que les technologies liées à l'IA doivent « donner du pouvoir aux enseignant-es et non les remplacer ». Le document réaffirme également la priorité à donner aux libertés pédagogiques et académiques des enseignant-es « à qui il doit revenir de décider quand il est approprié ou non d'utiliser ces technologies ». Sans nier *a priori* les potentielles opportunités de l'IA, ce document politique du CSEE rejoint les préoccupations de la FSU. Il est un point d'appui pour nos revendications en demandant la mise en œuvre d'un principe de précaution concernant l'usage des IA dans l'Éducation, notamment pour les droits des usager-es et des personnels. Il nous conforte dans l'idée de mettre en place une évaluation régulière et approfondie de ces outils pour éviter une dégradation des conditions d'apprentissage et de travail. Il ne saurait y avoir d'utilisation judicieuse des IA qui puisse entrer en contradiction avec les valeurs et les pratiques d'une école démocratique et émancipatrice. ♠

© PHOTON / ALA

L'UE pionnière dans la régulation de l'IA

En mai 2024, l'Union européenne (UE) a franchi une étape majeure en adoptant la première législation mondiale sur l'intelligence artificielle (IA). Cette législation qui s'appliquera pour l'essentiel à partir de 2026, a été le fruit de longues négociations, visant à encadrer le développement de cette technologie de manière à favoriser l'innovation tout en protégeant les citoyen·nes.

En adoptant une approche fondée sur le risque, l'UE impose des règles proportionnées aux dangers potentiels de chaque système d'IA. Les systèmes à faible risque seront soumis à des obligations minimales de transparence, tandis que ceux à haut risque, comme ceux utilisés dans les ressources humaines ou le maintien de l'ordre, devront respecter des exigences plus strictes. Certaines applications, jugées contraires aux valeurs européennes, seront carrément interdites. Cette législation positionne l'Europe en leader mondial de la régulation de l'IA et pourrait inspirer d'autres pays à adopter des mesures similaires.

Thibault Prévost : « L'IA, moins une technique qu'une idéologie »

Journaliste indépendant, spécialiste des nouvelles technologies, Thibault Prévost contribue notamment à Mediapart, au Monde Diplomatique, il tient également une chronique Clic Gauche, dans l'émission Arrêt sur Images accessible sur <https://www.arretsurimages.net/chroniques/clic-gauche>

Dans votre ouvrage, vous semblez remettre en cause l'idée commune selon laquelle le recours grandissant à l'IA constituerait une véritable révolution semblable à celle de la vapeur ou d'internet. À vous lire, les espoirs et les craintes liées à l'IA seraient infondées.

L'IA telle que la plupart des médias nous la présentent n'existe pas vraiment. Je tente dans mon enquête de démontrer qu'il s'agit moins d'une technique que d'une véritable idéologie, « vendue » à l'opinion depuis 2023 et l'irruption de Chat Gpt, et impulsée par une poignée de dirigeants d'entreprises high tech de la Silicon Valley, à commencer par Elon Musk ou Sam Altman, fondateur d'Open AI. Une idéologie fondée sur la croyance dans la nécessité et l'inéluctabilité du recours à l'analyse algorithmique permettant la simulation par la machine de comportements humains individuels.

Ainsi que sur la prophétie d'atteindre une sorte de paradis transhumaniste à la condition de déréguler le recours à l'IA, d'obtenir de la machine une « ère de la surabondance » – pour ses propriétaires, surtout –, mais aussi avec risque en cas contraire de causer rien moins que l'annihilation de l'humanité... Les décideurs politiques mais aussi les sociétés sont ainsi bombardés de messages médiatiques alimentant cette double prophétie, dans une recherche d'état de sidération du corps social, avec une stratégie assez proche de celle théorisée par Naomi Klein dans *La stratégie du choc*. L'objectif est de faire accepter comme une évidence sans alternative le développement du recours à l'IA, notamment au service d'une vision néolibérale de l'économie et de la société. L'IA

devient donc pour ces décideurs capitalistes un nouvel outil d'exploitation, favorisant la précarisation de couches entières du salariat – ainsi Amazon qui confie à l'IA les tâches de recrutement, d'organisation des cadences et de licenciement – et un renforcement du pouvoir des managers. Une vision d'ailleurs parfaitement conforme avec celle du Président Macron, fervent partisan et artisan de l'ubérisation du salariat.

L'IA ne constitue t elle pas pourtant aussi un facteur de progrès, notamment dans le domaine de la recherche, y compris médicale ?

Je pense nécessaire de sortir de la dichotomie entre retombées positives et risques. L'IA réinterroge les conditions politiques de la production capitaliste. Elle est aujourd'hui essentiellement un outil, notamment de surveillance et de contrôle, au service des entreprises et non un levier d'émancipation des salariés. Par ailleurs, l'IA permet de sous traiter à une poignée d'entreprises – surnommées sans ironie par la presse économique les « Sept Magnifiques » – des pans entiers de la puissance publique, au détriments des chercheurs de l'enseignement public par exemple. Il serait utile démocratiquement de prendre conscience que l'objectif des Gafam est de conserver leur monopole dans le domaine de l'analyse de données et d'empêcher toute régulation, comme les grands industriels du début du XX^e siècle aux États Unis, surnommés les « barons voleurs ».

Quelles sont les possibilités pour remettre l'IA au services de l'intérêt général ?

Sortir de la dichotomie entre retombées positives et risques



Les États et surtout les niveaux supranationaux comme l'Union européenne disposent de plusieurs leviers pour poser un cadre régulateur. Je ne pense pas ici aux pseudo décisions récentes de l'UA, vidées de leurs ambitions initiales par le lobbying efficace de firmes comme Google. En gros, les Gafa ont obtenu de Bruxelles mais aussi de Washington la possibilité de se réguler par eux mêmes, ce que l'on appelle la capture réglementaire... Et puis il y a la mobilisation sociale. Le pillage des données par les entreprises liées à l'IA est une nécessité vitale, d'où la grève massive d'Hollywood l'an dernier, rassemblant scénaristes, actrices stars et figurantes anonymes, qui ont imposé des clauses de protection des données dans les futurs contrats. Le syndicalisme a un grand rôle à jouer pour contrôler dans l'entreprise ou le service public le recours à l'IA et les conditions sociales de son déploiement. Derrière l'apparente complexité des questions se cache une vérité simple : les machines magiques n'existent pas, il n'y a que des reconfigurations des asymétries traditionnelles entre possédants et exploités. L'humain reste en capacité de les infléchir en faveur de l'intérêt général, de la protection sociale et de la dignité humaine. ♡



Violences faites aux femmes

S'attaquer à la culture du viol

Le procès de Mazan, dans lequel Dominique Pélicot et 50 hommes sont jugés pour avoir violé Gisèle Pélicot pendant plus de 10 ans, a mis en lumière l'horreur de la banalisation du viol, pourtant passible de la cour pénale depuis 1980. Comment briser cette culture dominante ?

Alors que la loi a évolué pour qualifier le viol et punir les agresseurs, le procès de Mazan permet de penser la violence sexuelle en termes culturels et non individuels, non pas comme une exception pathologique, mais comme un ensemble de comportements inscrits dans une norme et met en lumière l'exigence de nouvelles politiques publiques.

Si en 1791, le Code pénal considérait le viol comme un crime, dans les faits il n'était pas jugé en cour d'assises mais requalifié d'attentat à la pudeur. En 1980, quatre ans après le procès d'Aix, le viol est reconnu comme un crime dans le Code pénal (articles 222-23 à 222-26). Il est défini comme « tout acte de péné-

tration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise constitue un viol ». Le viol est définitivement classé dans les crimes contre la personne avec la réforme du Code pénal de 1992 (articles 222-23 à 222-26). Il est passible de quinze ans de réclusion criminelle. La loi de 2018 pénalise le viol entre époux et porte à trente ans le délai de prescription. Celui-ci est par ailleurs allongé en 2021 concernant les viols sur mineur-es.

Alors pourquoi, malgré cet arsenal juridique, le nombre des viols ne baisse-t-il pas ?

Représentations culturelles et rapports de pouvoir

Noémie Renard, essayiste, à l'origine d'antisexisme.blog en 2011, explique que « les croyances, les représentations, les lois, les types d'organisation concernant le viol résultent d'un imaginaire collectif, de représentations culturelles ainsi que de



la présence de rapports de pouvoir qui structurent la société ». Pour Valérie Rey-Robert, essayiste, spécialiste des questions de violences sexuelles « la culture du viol, dans le sens sociologique et anthropologique du terme, c'est l'ensemble des idées reçues sur les violences sexuelles, les violeurs et les victimes elles-mêmes ». C'est un continuum de « tolérances » qui commence par toutes les petites dis-

criminations qui hiérarchisent les genres au détriment des femmes. C'est excuser les violeurs (maladie mentale, misère sexuelle, pulsions). C'est dire que les victimes l'auraient cherché. C'est véhiculer le mythe de l'agresseur inconnu dans un lieu sombre et l'idée d'une victime « parfaite » (digne, courageuse). C'est parler de viols plus authentiques que d'autres. Ainsi la majorité des victimes découragées renoncent à porter plainte.

L'Espagne fait front



Pour la toute nouvelle coalition pour une loi intégrale contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles (VSS), « seule [une] approche globale peut s'attaquer à la racine de ces violences systémiques et aller vers la fin de l'impunité ». Parmi les 140 mesures défendues, l'amélioration du parcours judiciaire des victimes est un volet important. Centres de prise en charge d'urgence accessibles 24h/24 ; amélioration du traitement des victimes pendant la procédure et renforcement de leur protection (téléphone grave danger, places d'hébergement d'urgence...) ; information systématique des suites des dépôts de plainte, sont par exemple revendiqués. Le tout avec des « moyens pour une justice réellement spécialisée », avec enfin la création de tribunaux spécialisés, comme en Espagne. Un investissement annuel de 2,6 milliards d'euros contre les VSS, dont 344 millions contre les violences sexuelles est nécessaire.

1 260 condamnations pour viol

Lorsqu'une femme se rend dans un commissariat ou une gendarmerie pour porter plainte pour viol, elle est encore trop souvent incitée à déqualifier le viol en agression sexuelle, un simple délit... Selon le ministère de la Justice, le nombre de condamnations pour viol est en augmentation depuis cinq ans (960 condamnations en 2017, 1 260 en 2022). L'enquête vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) parue fin 2023 révèle que sur les 270 000 femmes affirmant avoir été victimes de violences



Partout en France, des manifestations ont eu lieu contre la culture du viol et les féminicides.

sexuelles physiques (viol, tentative de viol, agression sexuelle), seules 6 % portent plainte. Il n'est par ailleurs pas étonnant que 70 % de ces plaintes soient classées sans suite puisqu'une circulaire interministérielle de 2022 y incitait « afin de désengorger les tribunaux ».

Les femmes qui renoncent au dépôt de plainte expliquent que « ça n'aurait servi à rien » (23 %), que « ce n'était pas assez grave » (23 %) ou que leur témoignage n'aurait « pas été pris au sérieux » (15 %). Certaines en sont interdites par leur famille pour des raisons religieuses ou culturelles.

Le consentement inscrit dans la loi ?

Dénoncer bouscule l'ordre établi et déclenche des réactions agressives. Les luttes féministes, les hashtags #metoo ou #balanconporc ont permis aux victimes de prendre la parole, de montrer l'aspect systémique du viol et ont contraint les pouvoirs publics à s'emparer du problème.

Cependant les moyens dédiés

à la justice et à la police, dont la formation des agent-es qui accueillent les plaignantes et traitent les dossiers, sont insuffisants. C'est la raison pour laquelle il convient de ne pas focaliser uniquement le traitement judiciaire du viol sur la loi, notamment sur la question qui traverse les débats concernant le consentement. L'enjeu est fort, des premiers accueils du parcours à la protection des victimes en amont.

Introduire le consentement dans la définition du viol permettrait-il de faire baisser le nombre de viols ? Le viol est le seul crime où le consentement de la victime est interrogé, sa parole étant en quelque sorte mise en doute. Si le consentement était introduit dans la loi, le risque serait grand de faire peser davantage la charge de la preuve sur les victimes.

La nécessité d'une loi-cadre

Défendue par une large coalition dont fait partie la FSU, une loi cadre intégrale est une nécessité (voir encadré). L'Espagne a engagé un véritable travail sur les VSS et les choix

Élise Devieille

« Pour une véritable éducation à la sexualité »



Élise Devieille est sociologue (association Épicène) et traductrice du Livre le plus important du monde, de Nathalie Simonsson (manuel suédois d'ÉVARS pour les pré-ados).

Qu'est-ce que le programme ÉVARS ?

Le programme en éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (ÉVARS) met à plat les objectifs de l'ÉVARS à l'École, la progressivité des séances du CP à la terminale, le contenu et les notions abordées en fonction de l'âge. Ce programme est le fruit d'un travail de plusieurs années, basé sur des rapports d'enquête et des auditions de nombreux acteurs et actrices de terrain. C'est un travail sérieux, qui correspond aux besoins de notre époque et qui est réclamé depuis plus de 20 ans (depuis le vote de la loi de 2001 et la circulaire de 2003) par le personnel enseignant et éducatif et les associations de terrain (dans le livre blanc Pour une véritable éducation à la sexualité publié en 2023, un programme scolaire clair d'ÉVARS est la préconisation n° 1). Le Conseil Économique Social et Environnemental et le Conseil National du Numérique réclament aussi ce programme dans des rapports publiés à l'automne 2024.

En quoi peut-il participer à réduire les VSS ?

En ÉVARS, on parle aux enfants de respect de l'intégrité physique, d'estime de soi, de harcèlement, des droits des enfants (notamment le droit à grandir sans violence), des stéréotypes de genre, du consentement (on apprend aux enfants que leur « non » a de la valeur et qu'on devrait le respecter). On donne des mots aux enfants pour nommer leurs parties intimes. Ce sont des outils fondamentaux pour prévenir, détecter et lutter contre les VSS dès le plus jeune âge.

À quelles conditions ?

L'ÉVARS remplira ses missions si une volonté politique affirmée est mise en place. Cela suppose d'établir une chaîne de responsabilité, de former les équipes d'animations et de leur donner les moyens, en considérant l'AVARS comme une priorité dans les emplois du temps, financiers en payant les heures de préparation et d'animation.

opérés (dont les juridictions spécialisées) se révèlent efficaces.

Il faut également un volet prévention de ces violences, pour éradiquer la culture du viol largement véhiculée par l'industrie pornographique, où la violence est érigée en norme de la sexualité.

Les services publics de l'hôpital, la police et la justice doivent être renforcés en personnels formés afin de prendre en charge les victimes, recueillir leur parole, conduire des enquêtes longues rigoureuses, ce que les cours criminelles départementales ne peuvent faire.

Des cellules de veille doivent être déployées et financées.

Le service public d'Éducation doit pouvoir jouer un rôle central. Le programme Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (ÉVARS), outil fondamental pour prévenir, détecter et lutter contre les VSS dès le plus jeune âge doit être mis en œuvre (voir ci-contre)

Au moins trois milliards d'euros sont nécessaires pour mettre en œuvre un plan global pour éradiquer les violences faites aux femmes dans tous les champs de la société et s'attaquer véritablement à la culture du viol. ♦ Marie-Rose Rodriguez-Matins

Bilbao : le Guggenheim moteur régional

Au musée Guggenheim de Bilbao, l'artiste Paul Pfeiffer explore les mécanismes complexes mis en œuvre pour construire des images. L'exposition qui lui est consacrée jusqu'au 16 mars 2025, Prologue à l'histoire de la naissance de la liberté, comme la monographie de la Suédoise Hilma af Klint (jusqu'au 2 février 2025) sont déjà des succès. De quoi rappeler l'importance de l'institution que vient de documenter largement une étude récente.

La capitale du Pays Basque accueillait jadis chantier naval et usine sidérurgique dans son centre-ville dessiné par la sinuosité du fleuve Nervion. Ils ont sombré dans les années 1970, remplacés par un centre d'art signé par l'un des plus grands architectes internationaux, Frank Gehry.

Le musée Guggenheim avait essuyé de nombreuses critiques lors de son inauguration en 1997. Trop futuriste dans son architecture, trop éloigné des préoccupations des habitants, trop élitiste... L'étude réalisée par B + I Strategy montre qu'en fait l'institution est un moteur économique et culturel pour la région. Depuis son ouverture, les retombées économiques de la présence touristique ont été évaluées à 7,7 milliards d'euros. Pour la seule année 2023, elles sont estimées à 762 millions d'euros et 13 900 emplois sont induits par la présence du musée. Autre gagnant, le Trésor public basque a encaissé 103 millions d'euros de taxes diverses, alors que les différentes collectivités versent 9 millions de subvention.

Quant au budget direct du musée, d'un montant de 32 millions d'euros, il est assuré à 70 % par la billetterie (1,32 million de visiteurs), les produits dérivés, le café et les mécènes.



Film politique à Carcassonne

Du 16 au 20 janvier, la cité médiévale de Carcassonne résonnera des sons des films politiques à l'affiche de sa 7^e édition. En compétition, sept longs-métrages et documentaires, de *Château rouge* d'Hélène Milano à *Black Box* de Shiori Itô en passant par *Les filles du Nil* de Nada Riyadh et Aymon El Amir. Le réalisateur Costa-Gavras sera présent pour la projection de son nouveau film *Le dernier souffle*.



© Photo Bruno Crépeau © Atelier CUBAM

graphique montrant le processus de l'assassinat de masse » indique le Mémorial de la Shoah (Paris 4^e) qui organise l'exposition à partir du 23 janvier. Ces clichés furent pris par les SS dans l'intention de montrer aux dirigeants nazis la parfaite maîtrise des opérations d'extermination.

Art moderne à Saint-Étienne

Le musée d'art moderne et contemporain (MAMC) de la métropole de Saint-Étienne a rouvert ses portes après un an et demi de travaux de réaménagement. Une première exposition intitulée *Hors Format* est proposée jusqu'au 11 août, composée de 140 œuvres de très grande dimension



© BR

autour d'un parcours des acquisitions de l'institution dont les toiles du mouvement Supports-Surfaces. Le fonds du MAMC comprend également une importante collection d'objets design, notamment d'art ménager et de design industriel avec des créations de Charlotte Perriand et de Le Corbusier.

Biennale des arts du cirque à Marseille

Sous chapiteaux ou dans les salles de théâtre le cirque contemporain fait sa biennale du 9 janvier au 9 février à Marseille et dans les communes environnantes. Initiée par la compagnie Archeos, cette édition met à l'honneur les artistes féminines dont Raphaëlle Boitel et plusieurs compagnies portées par des femmes comme Chloé Moglia et Marie Mollins. 66 spectacles sont annoncés pour 230 représentations. Le Week-end d'ouverture aura lieu à la Friche de la Belle de Mai.



© BR

Un mois de Singulier-es

C'est la 9^e édition pour le festival *Les Singulier-es* qui réunit les arts sur les plateaux du Cent-Quatre-Paris durant un mois, du 15 janvier au 15 février. Ouvert et éclectique, ce concentré de projets qui se jouent des frontières se veut au plus près des réflexions, récits et enjeux de l'époque que les artistes entendent déployer sur scène. Théâtre, danse, concert, performance se frottent à la conférence, la radio, le jeu vidéo, le cinéma. Invitant à tous les dialogues, entre les générations et les esthétiques.



© CENT QUATRE-PARIS

La Pie voleuse de Guédiguian

Le 25 janvier, *La Pie voleuse*, le nouveau film de Robert Guédiguian, sera sur les écrans. Ses complices sont au casting. « *Il y a des gens qui me disent : on vient voir si Gérard Meylan a perdu des cheveux ou pas, si Darroussin a la moustache maintenant...* » rigole le réalisateur marseillais. Ariane Ascaride est en tête d'affiche dans le rôle de Maria, auxiliaire de vie aux mains baladeuses. Jean-Pierre Darroussin réussit son 20^e film avec Guédiguian, jouant l'un des clients de Maria. Dans une scène, il récite un poème de Victor Hugo, *Les Pauvres Gens*, tout à fait à propos dans un film sur les inégalités sociales et ceux qui tentent de s'en sortir. Le public le découvre également cascadeur, descendant une pente des rues de Marseille en fauteuil roulant. Jacques Boudet, récemment disparu,



© BR

offre une performance très touchante, dans son ultime rôle. Grégoire Leprince-Ringuet, Robinson Stévenin et Lola Naymark sont également au casting au côté d'une jeune actrice Marilou Aussilloux (*En Corps* de Cédric Klapisch et *Adieu les Cons* d'Albert Dupontel) dans le rôle de la fille de Maria.

Photographies des camps nazis au Mémorial de la Shoah

C'est une exposition qui a demandé un long travail de recherche. Comment les nazis ont photographié leurs crimes, Auschwitz 1944 apporte de « nouvelles clefs de lecture au principal ensemble photo-

Plus de librairies, moins de vente

Paradoxe du livre : de nouvelles librairies se créent alors que les ventes en ligne progressent avec l'appétit féroce d'Amazon.

Le temps du Covid aura-t-il été le chant du cygne des librairies ? En 2022, 142 librairies se sont créées en France (contre 27 fermetures), redorant le métier de libraire avec ses choix, ses conseils, ses coups de cœur et sa présence en magasin qui permet de nouer une relation humaine à l'aire du tout virtuel. Le phénomène, commencé dès 2019, s'est accentué après la pandémie. Entre 2019 et 2023, 574 librairies ont ouvert leurs portes dans l'Hexagone, selon une étude du Syndicat de la librairie française (SLF) alors que le pays compte en tout 3 000 libraires indépendants. La répartition géographique est à peu près égale, mais les petites villes ont été plus ciblées, un quart de ces librairies s'établissant dans des communes de moins de 5 000 habitants. Près de la moitié de ces ouvertures s'est faite hors des aires urbaines principales.

La littérature générale en hausse

En regard, le chiffre d'affaires des éditeurs n'a guère progressé, passant de 2,81 milliards d'euros à 2,94 sur la même période. Dans ce montant, pour 2023, il faut retirer 10,12 % de ventes numériques et constater une baisse sur une année des ventes d'ouvrages professionnels et universitaires, de plus en plus édités en ligne. Également une augmentation notable de la littérature générale (+14,5 %) qui se retrouve dans les achats liés au Pass Culture (26 % contre 21 % à la BD) selon une étude conjointe de Pass Culture et de l'Observatoire des librairies sur 2022 et 2023.

Plus de librairies, mais pas de ventes. Comment expliquer ce paradoxe ? Ces nouvelles librairies sont arrivées dans des lieux qui n'en avaient plus et n'ont pas hésité à proposer d'autres produits que le livre. Un quart d'entre elles a créé un espace café, pour 18 % d'entre elles les autres marchandises constituent 20 % du chiffre d'affaire. Celui-ci enfin n'est pas mirobolant, affichant une moyenne de 170 000 euros annuels, avec pour la moitié des libraires, une seule personne employée qui se paye, après deux ans, moins d'un smic. Pour



Ces cinq dernières années, 574 librairies se sont créées, comme L'Opuscule avec Waldeck Moreau à Montpellier.

autant, 75 % sont heureux de leur choix et « voient l'avenir avec enthousiasme ».

Amazon à l'affut

Leurs grands concurrents sont les plateformes en ligne qui assurent 15 % des ventes de livres. L'une d'entre elles a un appétit dévorant. Amazon, géant de l'économie dont le chiffre d'affaire de 575 milliards de dollars en 2023 dépasse le budget de la plupart des États, veut le contrôle sur tout ce qui de près ou de loin ressemble à une marchandise. Fort d'un réseau de livraison ultrarapide et quasiment gratuit pour l'acheteur, l'entreprise de Jeff Bezos entend depuis des années régner sur ce secteur qui continue à lui échapper. En France et dans plusieurs États européens, il y a un obstacle de taille. L'except-

tion culturelle qui fait que les produits relevant de la création artistique ne sont pas traités comme les autres marchandises. Le prix imposé du livre empêche ainsi le dumping abondamment pratiqué par les centrales d'achat. Le législateur a également décidé, en octobre 2023, d'imposer un tarif obligatoire de 3 euros de port pour chaque commande de livres inférieure à 35 euros, là où Amazon tarifait le transport à 1 centime.

Les avocats du géant américain pensent avoir trouvé la parade en livrant gratuitement les livres dans ses propres casiers. Il en possède 2 500 répartis dans les principaux points de ventes, galeries commerciales, gares, aéroports... L'appétit d'Amazon est sans fin. ♦ Jacques Mucchielli

Le livre d'occasion en hausse

Une étude remise par Sofia au ministère de la Culture en juin 2024, confirme l'attrait croissant pour le livre d'occasion par le biais des plateformes en ligne. Si l'on considère la littérature générale entre 2018 et 2022, l'évolution a été de 31 % pour l'occasion (42,5 millions d'exemplaires vendus) alors que le neuf ne progressait que de 2 %. Pour les romans Jeunesse, les chiffres sont respectivement de 157 % pour l'occasion avec une chute de 21 % pour le neuf. Exception, le Manga où l'occasion régresse de 3 % alors que le neuf croît de 209 % !

Sur les six sites étudiés (Amazon, Fnac, Le bon coin, Vinted, Momox et e-bay), 50 millions d'ouvrages étaient disponibles entre septembre 2022 et mai 2023 représentant 1,4 millions de titres, soit 1,7 fois plus que le marché du neuf. Pour les 20 % de libraires qui proposent de l'occasion, celle-ci ne représente que 1 % de leur chiffre d'affaire.

Musées, la saison des migrants

Musée de l'Homme, Musée national de l'histoire de l'immigration et Mucem : trois musées nationaux proposent de manière quasi simultanée une exposition ayant à voir avec le thème des migrations humaines, au cœur des enjeux sociaux et politiques. Avec *Migrations, une odyssée humaine*, le Musée de l'Homme affiche, jusqu'au 8 juin, son intention de questionner les préjugés en s'appuyant sur des données scientifiques. Placée sous le commissariat de la sociologue Sylvie Mazzella et de la paléoanthropologue Christine Verna, une équipe pluridisciplinaire (démographe, archéologue, généticien, sociologue, géographe, historien) a donné corps à ce projet. L'expo « *oppose les faits aux idées reçues, les chiffres aux croyances et le temps long aux vues court-termistes* ». La scénographie et le graphisme proposent une mise en forme attractive et accessible. Dans le même temps, les imaginaires d'artistes d'aujourd'hui sont convoqués, leurs œuvres étant intégrées au parcours de l'exposition, de même que des témoignages.

Passée la photo suggestive d'une migrante de dos assise sur un quai face à la mer (lire ci-contre), le visiteur est accueilli par la projection d'un diaporama illustrant les modes de déplacements utilisés au travers des âges, avec en premier plan des ombres humaines en mouvement. D'entrée aussi des panneaux proposent les définitions des mots qu'on utilise, témoins des représentations que l'on se fait selon les époques, les pays d'où l'on parle. Une approche sémantique pour mieux comprendre le sens des choses.

Savoir de quoi on parle

Alors qu'une vidéo retrace à l'aide de cartes animées les migrations humaines depuis la sortie d'homo sapiens de l'Afrique il y a 200 000 ans jusqu'à sa dispersion sur tous les continents, des données statistiques dressent un état des lieux des flux migratoires mondiaux, bousculant les poncifs. Les migrations concernent 4 % de la population mondiale (325 millions de personnes sur 8 milliards d'êtres humains), ce pourcentage intégrant les

migrations Nord-Nord ou Sud-Sud, les mouvements du Sud vers le Nord étant près de deux fois moins nombreux que les autres. Or ce sont principalement ces derniers qui alimentent les discours de rejet, les stéréotypes et les craintes dans la société. L'œuvre monumentale de l'indienne Raena Kallat, pré-

sente une vision alternative de la planète : une mappemonde renversée, le Sud étant positionné au Nord, parcourue par une multitude de fils électriques tressés en forme de barbelés, courant dans toutes les directions.

Migrations, c'est aussi une collection d'objets parfois glaçants, comme ce gilet de sauvetage aux couleurs de *La reine des neiges* porté par un enfant de 4 ans secouru par SOS Méditerranée. D'autres regards d'artistes viennent ébranler les fausses certitudes. La série de photos *Bureaucraties* de Ruben Martin de Lucas met en scène par l'absurde les procédures d'entrée sur les territoires. Pour terminer, l'exposition raconte l'histoire de métissages que révèle la génétique. Elle souligne les legs culturels laissés par les migrations que la société s'est appropriée au fil du temps.



Revenir au Mucem



À Marseille, le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée interroge la question des migrations en Méditerranée sous l'angle du retour au pays, qu'il soit éphémère le temps des vacances, ou définitif. Installée dans une salle du Fort Saint-Jean jusqu'au 16 mars, l'exposition Revenir interroge les liens que les personnes immigrées gardent avec leur terre d'origine. Le retour est-il nécessairement un désir, un rêve ? De la Syrie à la Lybie, plusieurs pays sont en guerre. Éclairage avec Interdiction de

retour, le dernier des quatre thèmes. Constituée à partir des collections du Mucem, l'exposition se compose des objets, des œuvres d'art, des parcours de vie recueillis à travers des témoignages ou des enquêtes dans les pays d'origine. Mais quel que soit l'angle d'approche, l'expo met surtout en lumière « la complexité des expériences du « revenir » prises entre déracinement et enracinement ».



Avec Migrations, une odysée humaine, le Musée de l'Homme questionne les préjugés en s'appuyant sur des données scientifiques.

Rendre les invisibles visibles

Au Musée national de l'histoire de l'immigration, l'approche est différente. *Chaque vie est une histoire* propose, jusqu'au 9 février, 200 récits et œuvres d'art pour, comme le dit Constance Rivière la directrice générale, une « mise en lumière » de l'histoire du lieu, et « celle aussi des personnes exilées, immigrées en France, trop souvent laissées dans l'ombre de notre Histoire ». L'exposition est organisée en deux parties. Carte blanche a été offerte à 13 artistes venus créer leurs œuvres en immersion. D'autres sont issues du fonds du musée, comme le *Climbing Down* de Barthélémy Togo, six lits en bois superposés auxquels sont accrochés des sacs Tati, évo-

quant les foyers de travailleurs. « Rendre visible l'invisible » telle est l'intention de la seconde partie. « Dans un contexte marqué par la montée des stigmatisations, la mission du Musée est de sortir l'immigration des généralités abstraites pour retrouver les noms, les visages, les récits qui en sont à la fois l'histoire et le présent » poursuit la directrice générale. On est ici dans l'ordre du sensible : témoignages, lettres émouvantes, objets divers, photos, vidéos. viennent illustrer les questionnements posés par l'exposition : comment donner corps et visages à des anonymes lorsqu'ils deviennent visibles ?

20 années d'acquisition

L'expo effectue un retour sur 20 années d'acquisition. Parmi plus de 8 000 pièces répertoriées, les œuvres ont été sélectionnées « pour proposer un



Aurélie Clemente-Ruiz

« Donner un point de vue différent »

Directrice du Musée de l'Homme

Trois expositions sur le thème des migrations, faut-il s'en étonner ?

On peut surtout se réjouir de voir que les musées participent au débat citoyen. Dans le cadre du Musée de l'Homme, c'est un projet de longue haleine. En 2018 le Muséum national d'Histoire naturelle dont on dépend a publié un manifeste autour des migrations et, dans le contexte actuel, on a souhaité développer une exposition centrée sur les migrations humaines, on l'a préparée pendant trois ans. Elle repositionne le musée sur des sujets qui agitent non seulement la classe politique mais toute la société. En tant que musée nous sommes là pour participer à ce débat en donnant un point de vue un peu différent. Nous travaillons sur le temps long.

Quel a été l'apport des travaux scientifiques ?

On a travaillé avec plusieurs scientifiques de manière pluridisciplinaire, dans des champs d'expertise très différents. C'est la diversité de leurs compétences qui a construit le propos de notre exposition. Convoquer toutes ces disciplines pour en faire une exposition permet de débattre du sujet avec d'autres points de vue, d'autres arguments, c'est important que l'on se positionne sur ces sujets-là. On a voulu donner des faits scientifiques pour recontextualiser les phénomènes migratoires mais on passe aussi par des exemples très concrets pour incarner les choses. À partir de faits scientifiques on déploie un discours permettant de mieux comprendre où on en est aujourd'hui.

Comment le travail d'artistes contemporains s'articule-t-il avec celui des scientifiques ?

À travers la sensibilité des artistes on peut aussi raconter quelque chose de ces phénomènes. Les approches sont différentes mais complémentaires. Les œuvres viennent appuyer les données. Par exemple, l'exposition commence avec tous les préjugés autour des mots relatifs aux migrations, envahissement, submersion, avec cette image du migrant, homme jeune, souvent noir, venu d'un pays du Sud, non diplômé, pauvre. En contre-point on expose une photo de Christina de Middel où l'on voit une femme migrante de dos avec une couverture de survie sur les épaules qui flotte au vent comme une cape de super-héroïne. Ça montre bien que l'on peut faire dire un peu ce qu'on veut aux images. On n'est pas là pour asséner au visiteur des vérités toutes faites mais pour lui transmettre des données afin qu'il puisse ensuite se faire une idée par lui-même.

nouveau récit à travers le prisme de l'invisibilité ». Parmi les objets, des cartes téléphoniques aux couleurs de Tati, l'enseigne lumineuse du studio Rex de Marseille où ont été tirés des milliers de portraits. Des œuvres renvoient à la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, comme *L'homme ne vit pas seulement de pain #2*, de Taysir Batnijn, ou la série *Sans*

filtre de Djamel Talah, représentant un jeune homme au dos voûté semblant porter un lourd fardeau. Mettre en cohérence la grande diversité d'objets, d'existences, d'époques et de lieux évoqués, ne fut sans doute pas simple. Mais tous ces éléments disparates racontent au fond un même sentiment de solitude et de profonde émotion. ♦ Pierre Magnétto

Alice Laloy : « Faire du théâtre un peu autrement »

Le *Ring de Katharsy*, pièce créée au TNP Villeurbanne en octobre, rencontre un succès inédit. Sa créatrice, Alice Laloy, y croise marionnettes, matériaux, machines, acteurs et actrices, compositions sonores.

Comment la création de costume est-elle devenue prioritaire dans vos mises en scène ?

J'ai toujours été attirée par le rapport aux transformations des costumes, des accessoires, des objets. Ce sont les outils et les matières qu'on va se fabriquer, puis qu'on va écrire au plateau. La machinerie théâtrale m'a aussi donné envie de créer. Dans mes scénographies à l'école du Théâtre National de Strasbourg (TNS) autant que dans mes costumes, je cherchais déjà à faire bouger, à transformer les espaces et les objets pendant le spectacle.

Cela vous a conduit à vous intéresser à la marionnette.

Je ne connaissais pas du tout la marionnette. J'avais *a priori* de la petite poupée, de Guignol, je ne savais pas qu'il y avait toute cette richesse. Pour un exercice au TNS, alors que je cherchais autour de ces différents éléments, scénographies mouvantes, accessoires se transformant, costumes, j'ai mis en scène un petit spectacle de marionnettes. J'ai fabriqué des poupées et des maquettes animées pour ma scénographie.

Vous créez ensuite votre compagnie S'appelle reviens.

Je mène mon travail de compagnie depuis 25 ans avec une camarade de classe, élève scénographe comme moi, Jane Joyet. Nous avons élaboré un langage commun. Avant l'école du TNS, elle avait étudié l'architecture. Son rapport à l'espace et aux enveloppes complète mon travail des objets. Pour la composition musicale j'ai travaillé très longtemps avec Éric Recordier, puis avec Csaba Palotai. J'ai une équipe de costumiers, je travaille avec deux accessoiristes à qui

délègue la partie technique des accessoires. La mise en œuvre est très collective. Je chemine d'abord seule, j'avance sur mon projet, et quand il m'apparaît assez clairement je rentre en collaboration avec mes complices.

Vos spectacles ne sont pas spécialement joyeux...

C'est vrai. Ils sont plutôt à l'image du monde. Cela ne m'empêche pas de travailler très joyeusement. Mon travail donne beaucoup de sens à ma vie, fabrique des relations humaines passionnantes, avec autour de moi un petit groupe de personnes elles aussi passionnées, curieuses. On n'a jamais eu un rapport très rationnel au temps passé à travailler. C'est ça qui est très joyeux, ce rapport à la méthode qui est collectif. Ensuite il y a ce qui va se raconter au plateau, qui est plus intime, plus personnel aussi, qui va retranscrire un regard posé sur le monde. C'est un regard toujours très amusé.

Votre processus créatif exige beaucoup de temps...

Oui, ce sont de longues élaborations. Mon tout premier spectacle, je l'ai fait avec la méthode et le format des ateliers du TNS. À l'issue de cette première expérience, j'ai défini ma propre charte de travail : pas en J-6 semaines mais plutôt par étape, en séparant plateau, atelier, écriture, sur des périodes beaucoup plus longues. Cela me permet d'être scénographe et costumière, et d'avoir un temps nécessaire à la maturation. Et, entre les projets, de me consacrer à mon travail de compagnie.

Le *Ring de Katharsy* prend sa source dans *Pinocchio(Live)*, qui lui-même prend sa source dans la recherche



© Samir Gosselin

Née en 1977, la metteuse en scène, marionnettiste et costumière voit trois de ses pièces, *Le Ring de Katharsy*, *À Poils*, *Pinocchio(live)* tourner en France et à l'étranger. Elle prépare une création commandée par l'opéra de Lyon pour sa maîtrise.

photographique de *Pinocchio(s)*. L'élaboration de l'ensemble des spectacles crée un chemin, mes projets se nourrissent les uns des autres. Mon temps d'expérimentation étant un peu moins long, je peux aller vers des expériences plus difficiles.

Quel regard portez-vous sur votre public ?

J'ai commencé à y réfléchir en écrivant pour les enfants, avec qui la relation est évidente, elle est palpable, prend de la place. Cette expérience m'a inspirée pour transposer cette liberté à mon écriture tout public. J'aime bien que le spectateur reconstruise, ne pas tout lui donner, ou pas dans le bon ordre. Je reconstitue et j'assemble un tas d'indices, et j'espère du spectateur qu'il va lui aussi inventer.

Le *Ring de Katharsy* vous l'imaginez à partir de quel âge ?

Je l'ai plutôt adressé à des enfants à partir de 12 ans parce que, pour moi, au premier degré du spectacle il va manquer à un enfant plus jeune le regard critique. Le rapport au second degré est fondamental. Il faut arriver à rire malgré la gravité des situations. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

AIDER DONNEZ!

Chaque don, selon vos moyens, est important.
Merci pour votre générosité qui permet
aux 90 000 bénévoles du Secours populaire
de faire vivre la solidarité.



www.secourspopulaire.fr



L'éducation, c'est aussi la protection !

À Mayotte, les populations sinistrées comptent sur votre soutien !

Samedi 14/12, le cyclone Chido a littéralement dévasté Mayotte.

Ce désastre vient évidemment ralentir nos projets sur place, mais il nous rappelle aussi combien ils sont cruciaux, en particulier pour la jeunesse mahoraise. Depuis 2015, notre délégation départementale de Mamoudzou défend l'accès à l'éducation et lutte contre les inégalités, en lien avec nos organisations membres actives sur l'île.

L'enchaînement des catastrophes naturelles dans le monde nous oblige à agir toujours plus pour soutenir les victimes, dans l'urgence mais aussi de façon durable.



Faites un don
sur solidarite-laique.org

